

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI



OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD)

Progrès réalisés et perspectives

Rapport introductif pour le débat de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les OMD, 20-22 septembre 2010, New York.

septembre 2010

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ	II
SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES	III
LISTE DES FIGURES	IV
LISTE DES ANNEXES	IV
LISTE DES BONNES PRATIQUES.....	IV
I. CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DES OMD.....	1
II. RESULTATS ENREGISTRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES OMD	2
II.1. OMD-1 : ELIMINER L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM	2
II.2. OMD-2 : ASSURER UNE EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS.....	5
II.3. OMD-3 : PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES.....	7
II.4. OMD-4 : REDUIRE LA MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS	9
II.5. OMD-5 : AMELIORER LA SANTE MATERNELLE	10
II.6. OMD-6 : COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES	12
II.7. OMD-7 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE	14
II.8. OMD-8 : METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT	17
III. CONTRAINTES ET DEFIS MAJEURS	20
III.1. CONTRAINTES DES POLITIQUES SECTORIELLES	20
III.2. IMPACT DES CRISES ENERGETIQUE ET ALIMENTAIRE	20
III.3. IMPACT DE LA CRISE FINANCIERE ET ECONOMIQUE	21
III.4. IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES PROGRES DES OMD	22
IV. PERSPECTIVES POUR L'ATTEINTE DES OMD A L'HORIZON 2015	22
IV.1. STABILITE DU CADRE MACROECONOMIQUE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	22
IV.2. EDUCATION	23
IV.3. SANTE ET NUTRITION	24
IV.4. DEVELOPPEMENT DURABLE	25
IV.5. PROTECTION DES GROUPES VULNERABLES	25
IV.6. PARTENARIAT MONDIAL.....	26
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	27
ANNEXES :	A

RÉSUMÉ

Au titre des engagements du Sénégal sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les résultats obtenus au cours de ces dernières années et les tendances qui se dégagent montrent que le Sénégal est sur une « bonne trajectoire » pour atteindre les OMD. Toutefois, dans le secteur de la santé et de l'éducation, certaines tendances restent encore lentes par rapport aux cibles de 2015. Il s'agit notamment du taux de mortalité infantile, du taux de mortalité maternelle et du taux d'achèvement du cycle primaire. Dans le but de consolider et d'accroître les performances, l'Etat a engagé le processus d'élaboration d'un nouveau document de politique économique et sociale (2011-2015), qui vise l'atteinte des OMD à l'horizon 2015 et l'émergence économique.

A cet effet, les défis majeurs sont, entre autres :

- l'accélération de la modernisation du secteur agricole et le développement du monde rural à travers la mise en œuvre de la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) et la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) ;
- la poursuite de la modernisation et la mise à niveau des infrastructures d'accompagnement, l'aménagement du territoire et la maîtrise de l'énergie ;
- l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base pour un développement social ;
- la mise en œuvre de politiques d'accompagnement et la prise en compte des politiques transversales de genre, d'emploi, de développement durable, de protection sociale, d'environnement dans l'élaboration de tous les projets et programmes de développement et la gestion des risques économiques et naturels ;
- la mise en synergie des actions des collectivités locales pour renforcer la mise en œuvre des OMD ;
- la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique (SDS) pour le suivi et l'évaluation des OMD ;
- la mise en œuvre conjointe du plan d'actions pour l'efficacité de l'aide au Sénégal (Déclaration de Paris) pour le financement des OMD.

Sigles, abréviations et acronymes

ACAB : Arrangement cadre pour les appuis budgétaires
ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APD : Aide Publique au Développement
CPN : Consultation Pré Natale
DPRE : Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDS : Enquête démographique et de santé
ESPS : Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
FMI : Fonds Monétaire International
FNAE : Fonds National d'Action pour l'Emploi
FNPF : Fonds National de Promotion de l'Entreprenariat Féminin
FNPJ : Fonds National de Promotion de la Jeunesse
GOANA : Grande offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
LPDSE : Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie
OMD : Objectifs du Millénaire pour Développement
PAIN : Paquet d'Activités Intégrées de Nutrition
PCIME : Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PDEF : Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation
PENTA_3 : Vaccin pentavalent (DTC +Hépatite B + Hemophilus influenzae)
PEPAM : Programme d'eau potable et d'assainissement pour le millénaire
PNLS : Programme National de Lutte contre le Sida
PNLT : Programme National de Lutte contre la Tuberculose
PRN : Programme de Renforcement de la Nutrition
PTF : Partenaires Techniques et Financiers
SCA : Stratégie de Croissance Accélérée
SNIS : Service National d'Information Sanitaire
TBA : Taux Brut d'Admission
TEP : Tonne Equivalent Pétrole
TNS : Taux Net de Scolarisation
TPI : Traitement Préventif Intermittent
UCSPE : Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Economique
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

Liste des figures

Figure 1 : Incidence de la pauvreté des individus	3
Figure 2 : Proportion des enfants de moins de 5 ans souffrant d'une insuffisance pondérale.....	4
Figure 3: Evolution du taux brut d'admission au CI.....	5
Figure 4 : Taux Brut de Scolarisation	6
Figure 5 : Taux d'achèvement au primaire	6
Figure 6 : Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire	8
Figure 7 : Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans.....	9
Figure 8 : Proportion d'enfants (0-11 mois) complètement vaccinés	9
Figure 9 : Taux de mortalité maternelle.....	11
Figure 10 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel formé.....	11
Figure 11 : Taux de prévalence du paludisme (morbidité proportionnelle).....	13
Figure 12: Evolution des superficies reboisées (en ha).....	14
Figure 13 : Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure (eau potable) en milieu urbain	17
Figure 14 : Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure (eau potable) en milieu rural	17

Liste des bonnes pratiques

Encadré 1: Bonne pratique pour l'OMD-3	8
Encadré 2: Bonnes pratiques pour les OMD 4, 5 et 6	12
Encadré 3: Bonne pratique pour l'OMD-7	16
Encadré 4: Bonnes pratiques pour l'OMD-8	18

Liste des annexes

Annexe 1: Indices FGT de la pauvreté au Sénégal	a
Annexe 2: Evolution du taux d'accès aux infrastructures de base en milieu rural entre 2000 et 2009	a
Annexe 3: Taux d'accès aux infrastructures de base au niveau des villages en fonction du niveau de vie, 2000-2009 ...	b
Annexe 4: Quelques indicateurs sur l'emploi.....	b
Annexe 5: Possession de ligne de téléphone fixe selon la zone de résidence	c
Annexe 6: Possession de ligne de téléphone mobile selon la zone de résidence	c
Annexe 7: Nombre d'ordinateurs disponibles dans le ménage selon la zone de résidence	c
Annexe 8: Evolution du taux d'accès amélioré à l'eau potable : Réalisations et prévisions.....	c
Annexe 9: Evolution du taux d'accès à l'assainissement amélioré : Réalisations et prévisions	d
Annexe 10: Eléments détaillés des OMD	e
Annexe 11: Indicateurs de la liste restreinte (Version juin 2010) de suivi du DSRP-II.....	g

I. CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DES OMD

En Septembre 2000, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de 191 pays ainsi que les grandes institutions de coopération internationale ont adopté la « Déclaration du Millénaire » qui met davantage l'accent sur un partenariat international porté par une vision partagée de développement humain durable. Elle comprend huit 8 objectifs déclinés en dix-huit (18) cibles et quarante-huit (48) indicateurs. Ce dispositif devrait permettre, à terme, de mesurer les progrès accomplis par les différents pays dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour Développement (OMD). Ces objectifs sont déclinés comme suit :

- (1) éliminer la pauvreté et la faim ;
- (2) réaliser l'éducation primaire universelle ;
- (3) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- (4) réduire la mortalité infantile ;
- (5) améliorer la santé maternelle ;
- (6) combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ;
- (7) assurer un environnement durable ;
- (8) créer un partenariat mondial pour le développement.

A l'égard de son engagement, le Sénégal a réalisé d'importants efforts, notamment à partir de 2000, avec l'élaboration et la mise en œuvre de deux générations de Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ainsi que des politiques et programmes sectoriels conséquents. La vision nationale établit un lien fort entre la croissance et la solidarité, deux leviers qui concourent vers une même finalité de développement humain global.

Le présent document de synthèse expose de manière succincte les résultats obtenus dans la mise en œuvre des OMD au Sénégal et dégage des perspectives pour l'échéance de 2015. Il constitue le rapport introductif et de contribution du Sénégal au débat de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les OMD.

L'élaboration de ce rapport est basée sur la contribution de l'ensemble des ministères sectoriels. La démarche consiste, dans la première partie, à présenter pour chaque OMD, les progrès réalisés et les défis à relever pour l'atteinte de l'objectif. La seconde partie porte sur les orientations et souligne les mesures à prendre pour maintenir le cap ou lever les contraintes afin d'atteindre tous les OMD à l'échéance 2015.

S'agissant des progrès, les résultats sont présentés à travers les indicateurs des OMD selon les dernières données disponibles (2009). Toutefois, l'absence d'enquêtes récentes sur le suivi des conditions de vie des populations et de santé n'a pas permis d'actualiser certains indicateurs de suivi des OMD en 2009. A cet égard, deux enquêtes majeures (ESPS-2 et EDS-5/MICS, en 2010) en cours de réalisation permettront de comptabiliser l'ensemble des efforts menés par le Sénégal entre 2006 et 2010.

II. RESULTATS ENREGISTRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES OMD

II.1. OMD-1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim

L'engagement du Sénégal est de réduire la pauvreté de la population de moitié à l'horizon 2015 et d'œuvrer progressivement à son éradication. Cet objectif intermédiaire correspond à 34%, comme la pauvreté enregistrée en 1994/1995 était de 68%.

D'abord, il convient de définir le concept de la pauvreté. La pauvreté est considérée au Sénégal comme étant un paquet de manques (nourriture, habillement et logement décents, accès à l'éducation et à la santé, accès à l'eau potable, etc.). En effet, dans le cadre de la formulation du DSRP-II, la définition retenue pour la pauvreté c'est « l'absence d'avoir, de savoir et de pouvoir ». L'approche empirique de cette définition de la pauvreté est traduite par un panier de biens alimentaires et non-alimentaires, indispensables, à chaque individu ou groupe d'individus, pour vivre décemment. Ainsi, l'incidence de la pauvreté mesure le pourcentage d'individus n'ayant pas accès à ce panier minimum.

Les progrès enregistrés montrent, sur la période 2002-2005¹, une baisse significative de l'incidence de la pauvreté². En effet, la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté a connu une baisse, passant de 57,1% en 2002 à 50,8% en 2005. Quant à la proportion des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté, elle a également accusé une baisse, en passant de 48,5 % en 2002 à 42,6% en 2005. En 2002, l'incidence de la pauvreté en milieu rural était de 57,5% et a baissé jusqu'à 55,6% en 2005. On constate que l'incidence de la pauvreté a plus baissé en milieu urbain qu'en milieu rural.

Ces résultats ont été obtenus grâce à une politique économique volontariste du Sénégal pour une croissance forte et durable engagée depuis la dévaluation du FCFA en 1994. Le pays a notamment retrouvé au cours de cette période les équilibres fondamentaux et entrepris d'autres réformes (privatisation, réformes de la fiscalité) qui ont permis d'absorber les déficits des finances publiques et de consacrer plus de ressources à l'investissement. Ainsi le taux d'investissement qui était de l'ordre de 11% dans les années précédant la dévaluation a atteint une moyenne de 18% sur la période 1995/2004 et plus de 25% entre 2005-2008. De même, au cours de la période 1994-2005, le taux de croissance économique a été en moyenne de 5% par an, soit de 2 à 2,2 points de plus que le taux de croissance de la population.

Depuis la réalisation de l'Enquête de suivi de la pauvreté en 2005 (ESPS-I, 2005/2006), il n'y a pas de données récentes sur les indicateurs de pauvreté monétaire au niveau national permettant d'indiquer leurs niveaux actuels. Sur la période 2006-2009, les projections³ suggèrent une faible baisse des indicateurs de pauvreté monétaire, ce qui n'est pas surprenant puisqu'au niveau national,

¹D'après les résultats obtenus de l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM-II 2001-2002) et l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS 2005-2006).

²Depuis la réalisation de l'ESPS, il n'y a pas de données récentes sur la pauvreté au Sénégal.

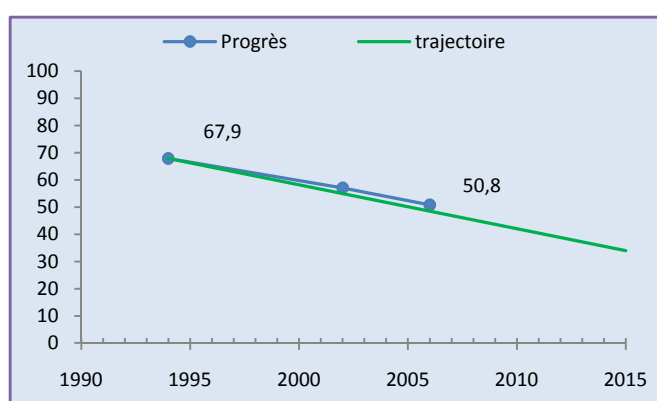
³Rapport conjoint ANSD et Banque Mondiale, juin 2010.

le taux de croissance du PIB par tête est quasi nul sur la période considérée. En effet, depuis 2006, le taux de croissance est resté en deçà du scénario tendanciel, de 5% par an, retenu dans le DSRP, en raison principalement des chocs exogènes survenus (la flambée des cours des produits pétroliers et alimentaires, la crise financière et économique). Le taux de croissance du PIB est ressorti en dessous de celui de la population, notamment à 1,5% en 2009 et 2,5% en 2008.

Par contre, selon les résultats des enquêtes-villages réalisées en 2000 et 2009, l'accès aux infrastructures de base (santé, éducation, eau potable, etc.) s'est amélioré de manière significative au cours de la décennie 2000. Cette amélioration est relative à tous les types d'infrastructures (routières, sociales, économiques, etc.). Ainsi, alors que trois quart des populations rurales bénéficiaient d'une adduction d'eau en 2000, on en est à plus de 83% en 2009. Un quart des populations habitaient un village accessible à l'électricité en 2000 et on en est à plus d'un tiers en 2009. On retrouve les mêmes tendances pour les infrastructures sociales, pour les routes et pour les infrastructures de production. On peut relever que les infrastructures qui rendent les services essentiels sont aussi les plus présentes dans les villages. Ainsi, en 2009, le taux d'accès⁴ à une adduction d'eau (robinet, forage, puits améliorés) est de 80%, une école primaire et une boutique, plus de 90% et un moulin plus de trois quart de la population rurale.

Dans le secteur de l'énergie, l'accès aux services énergétiques permet la cuisson et la conservation des aliments ; l'énergie alimente la productivité au sein de la chaîne alimentaire (culture, transformation et transport). En amont, l'énergie permet de développer des modes de production agricole moderne comme l'irrigation qui contribue à l'amélioration des rendements et à la hausse de la production agricole. Les concessions de l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER), bénéficiant du concours des partenaires au développement, font obligation aux attributaires des concessions de développer un ou plusieurs Projets Energétiques Multisectoriels (PREM) à usage productif. La concession de Saint Louis-Dagana-Podor prévoit l'électrification de 1000 ha pour la production de riz au niveau des périmètres agricoles de DEBIT-TIGUET.

Figure 1 : Incidence de la pauvreté des individus



Sources : ESAM-I, ESAM-II, ESPS-I, ANSD

Comprendre les figures

La trajectoire est définie comme étant le chemin minimal que doit emprunter la ligne matérialisant les progrès enregistrés, en vue d'atteindre, en 2015, la cible de l'indicateur de l'OMD concerné. Ainsi, pour les objectifs de réduction, plus la ligne de progrès est en dessous, plus le Sénégal est performant. Par contre, pour les objectifs d'accroissement, un tel écart est synonyme d'une variation inverse.

Considérant que la pauvreté se manifeste aussi par la faible consommation énergétique par habitant (0,24 tep par habitant alors que la moyenne africaine est de 0,50 et celle mondiale de 1,14 Tep), la grande part de la biomasse dans les bilans énergétiques (environ 46,6%) ainsi que le faible taux

⁴En pourcentage de la population rurale.

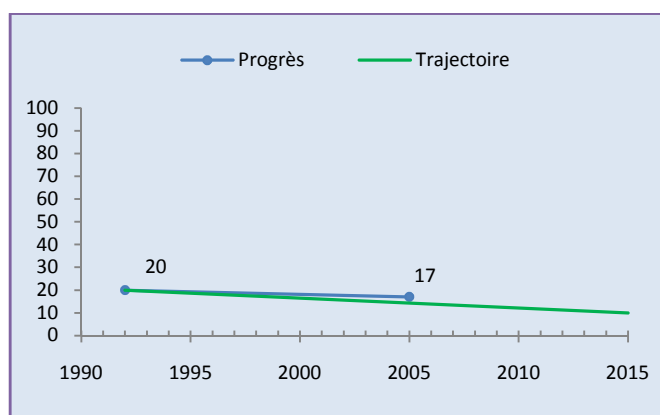
d'électrification pour les usages à haute valeur ajoutée, le Sénégal a retenu la prise en compte appropriée de l'énergie pour l'atteinte des OMD à travers sa meilleure articulation avec les autres secteurs. En 2009, le taux d'électrification rurale est de 22%, contre 6% en 2000, permettant ainsi l'accès à l'électricité pour plus de 1,5 millions de ruraux.

S'agissant du secteur de l'emploi, depuis 2000, l'Etat a créé un certain nombre d'instruments pour accompagner les jeunes dans le domaine de l'emploi. Parmi ceux-ci, on peut noter la Convention nationale Etat employeurs privés pour l'emploi des jeunes, qui a permis de placer 2617 stagiaires entre 2000 et 2009 ; la mise en place de divers fonds pour l'emploi (FNPJ, FNAE, FNPF, FNIJ) pour accompagner et financer des milliers de jeunes dans la formation.

Cependant, selon les données de l'ESAM-2 et de l'ESPS-1, le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) a connu une légère augmentation. En effet, il est passé de 13,6% en 2002 à 14,4% en 2005, soit une dégradation de l'ordre d'un point de pourcentage. Cette tendance a été constatée dans les zones urbaines, tandis que le taux a baissé en zone rurale (12% en 2002, contre 10,3% en 2005). De même, le sous-emploi constitue un problème majeur du marché de l'emploi, dans le même registre que le chômage.

La contrainte principale du domaine de l'emploi est le faible lien qui existe entre la croissance économique et la création d'emplois ⁽⁵⁾. Ce qui indique que le rythme de croissance n'entraîne pas une forte création d'emplois. Cela s'explique par l'existence de goulots d'étranglement, notamment la précarité du travail des jeunes et l'exode rural vers la ville de Dakar, qu'il convient de lever à moyen terme.

Figure 2 : Proportion des enfants de moins de 5 ans souffrant d'une insuffisance pondérale



Source : ESD-2 et EDS-4 (1992 et 2005)

Concernant la lutte contre la malnutrition, l'objectif poursuivi par le Sénégal est d'éliminer la faim à l'horizon 2015. A cet égard, l'engagement du Sénégal est de ramener l'insuffisance pondérale à 10%. A cet effet, les résultats du Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN) enregistrés en 2009 montrent que le nombre d'enfants âgés de 0 à 5 ans bénéficiant d'une surveillance de l'état nutritionnel au niveau communautaire a atteint 629000, contre 280000 en 2007. Cette augmentation traduit un bon niveau de prise en charge de ces catégories d'enfants. Cependant, la prévalence de l'insuffisance pondérale a un rythme à la baisse, mais très lent. Elle passe de 20% (1992, EDS-2) à 17%

⁵ Selon les estimations ANSD, Mars 2010, l'élasticité croissance-emploi est de 0,1.

2005 (EDS-4). Si cette tendance se maintient, elle pourrait se situer à 13% en 2015, soit légèrement au-dessus de la cible maximale des OMD (10%).

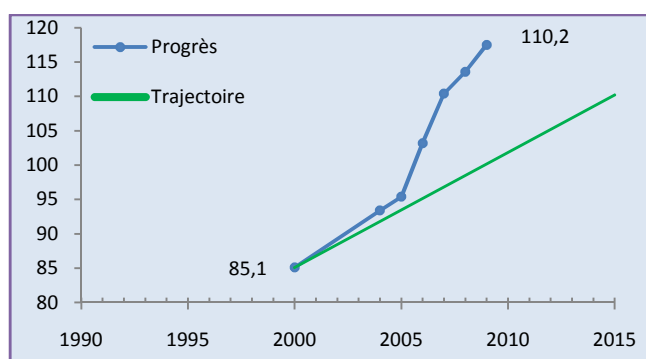
Conformément à ses engagements et compte tenu du rythme actuel de progression des indicateurs de cet OMD, le Sénégal a encore des chances d'atteindre l'objectif de réduction de moitié de la pauvreté et de la faim à l'horizon 2015. Pour accélérer le rythme, le Sénégal doit faire des efforts supplémentaires pour réaliser un bon niveau de croissance économique compatible avec une réduction de l'incidence de la pauvreté d'au moins 2 points de pourcentage par an, par la mise en œuvre de la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA), le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA), le Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN) et la maîtrise de l'énergie, tout en réduisant les inégalités entre le milieu urbain et le milieu rural, notamment en termes d'infrastructures sociales et de production.

II.2. OMD-2 : Assurer une éducation primaire pour tous

L'engagement du Sénégal est de donner une éducation primaire à la quasi-totalité des enfants, c'est-à-dire, assurer, au plus tard en 2015, un cycle d'études primaires à plus de 90% des enfants âgés de 7 à 12 ans.

Le Sénégal a consacré des investissements considérables dans le domaine de l'éducation. Les résultats atteints à ce stade témoignent de l'importance des progrès réalisés depuis le début des années 2000, avec la mise en œuvre du Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF).

Figure 3: Evolution du taux brut d'admission global au Primaire



Source : DPRE, Juin 2010

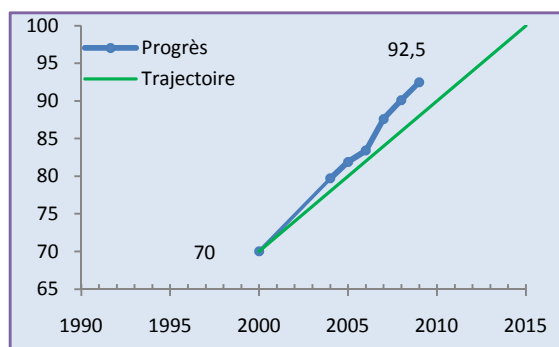
En effet, de 2000 à 2009, le Taux Brut d'Admission global au Primaire (TBA) a considérablement augmenté en passant de 85,1% à 117,5%, soit un bond de 32 points de pourcentage et un Taux d'Accroissement Moyen Annuel de 3,6%. L'objectif intermédiaire de 112% en 2009, ciblé par le modèle de simulation du PDEF, est ainsi dépassé. Cette progression résulte particulièrement des efforts consentis dans le domaine de la sensibilisation pour la scolarisation des enfants,

particulièrement celle des filles et dans la mise à disposition d'enseignants. Le taux⁶ d'admission chez les filles est de 123,9% en 2009, contre 115,4% en 2007, soit un gain de 8,5 points. On note une évolution plus importante par rapport à celle des garçons : 111,5% en 2009, contre 105,7% en 2007 soit un gain de 5,8 points.

Le Taux⁷ Net de Scolarisation (TNS) au primaire, qui était de 72% en 2002, a atteint près de 83% en 2009. Cet indicateur présente la même tendance évolutive chez les filles comme chez les garçons. Si en 2006 près de 7 enfants sur 10 en âge scolaire étaient pris en charge dans le système formel, le niveau de satisfaction de la demande a atteint 8,3 enfants sur 10 en 2009. Le maintien de cette tendance permettra d'atteindre un TNS de 95 % à l'horizon 2015.

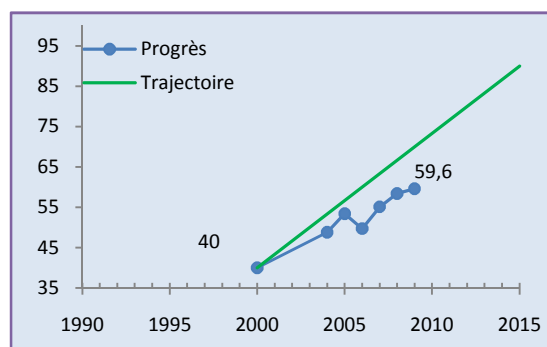
Le Taux d'Achèvement du cycle Primaire (TAP), qui est de 6 enfants sur 10 en 2009, n'était que de quatre (4) sur 10 en 2000. Ce résultat, bien qu'important, traduit un rythme de progression encore lent pour espérer atteindre l'objectif fixé en 2015 : 9 enfants sur 10. L'indicateur⁸ est à 59,6% en 2009, contre 55,1% en 2007 soit un gain de 4,5 points. Il a un rythme plus satisfaisant chez les filles (60,4% en 2009 contre 52,9 en 2007 : soit un gain de 7,5 points) que chez les garçons (58,7% en 2009 contre 57,3% en 2007 : soit un gain de 1,4 point). La faiblesse du TBA au primaire enregistrée en 2004 (93,4%) combinée à l'importance des taux de redoublement et d'abandon des élèves (18,8% en 2008 et 19,2% en 2009) expliquent surtout l'insuffisance du rythme de progression du TAP.

Figure 4 : Taux Brut de Scolarisation



Source : DPRE, Juin 2011

Figure 5 : Taux d'achèvement au primaire



Source : DPRE, Juin 2010

Dans le cadre de la lutte contre l'analphabétisme, un enrôlement global de 83 529 apprenants a été enregistré en 2008 sur une prévision de 92 893, soit un gap de 9 364 en valeur absolue et un taux de réalisation de 89,9%. Le résultat annuel (83 529 en 2008) comparé à celui de 2007 (62 223) montre une évolution de 21 306 apprenants, soit une augmentation de 34,2% des effectifs enrôlés. La part des femmes dans les effectifs enrôlés 79,2% (66 208 enrôlées sur 83 529 apprenants) a permis d'atteindre l'objectif annuel fixé à 63,2% en 2008. L'insuffisance de la performance annuelle des effectifs enrôlés (taux de réalisation de 88,73%) est liée notamment à une insuffisance de la mobilisation des ressources financières et de l'engagement des collectivités locales responsables de cette compétence transférée et de la faiblesse des capacités statistiques du sous-secteur.

⁶ Il faut noter que ce Taux peut être supérieur à 100%, compte tenu du fait qu'il est brut : le numérateur renseigne sur le nombre de nouveaux admis au CI (tous âges confondus), tandis que le dénominateur provient des projections de la tranche d'âge de 7 ans du RGPH-2002. Aussi le numérateur peut être supérieur au dénominateur.

⁷ Source : Note DPRE/Ministère de l'Éducation, juin 2010

⁸ Efficacité du système éducatif au niveau du primaire.

Pour ce qui du volet « électrification » des infrastructures de l'éducation de base dans les régions couvertes par le volet « ERSEN » du PERACOD a permis l'électrification de 64 écoles pour la première phase et 142 sont en cours pour la seconde phase qui a débuté en 2010. Le programme en cours de l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER) dans le cadre de l'électrification par voie solaire concerne 1233 écoles, 56 « *daaras* » (écoles coraniques ou enseignement de l'arabe) et 35 diocèses.

Ainsi, l'énergie participe à l'amélioration de l'accès à l'éducation de base, à l'alphabétisation, de la qualité de l'enseignement et des conditions de travail aussi bien des enseignants que des élèves. De même, l'apport des politiques d'infrastructures routières n'est pas à négliger puisque celles-ci ont contribué de manière décisive à réduire le temps de parcours domicile – école en améliorant l'indice d'accessibilité rurale estimé à 70,1, en 2009 et traduisant le ratio de population vivant à moins de 5 kilomètres d'une route praticable en toutes saisons.

Le Sénégal, en programmant une part considérable de son budget de fonctionnement au secteur de l'éducation, a fait de très bons progrès par rapport à l'objectif de « l'éducation pour tous ». Cependant, le taux d'achèvement du cycle primaire a un rythme de progression relativement lent. Avec la tendance actuelle, il se situerait à 73% à l'horizon 2015, contre le seuil minimal prévu de 90%. Ainsi, le maintien de la présente situation ne favorisera pas l'atteinte de la cible fixée.

II.3. OMD-3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Le Sénégal s'est engagé à éliminer les disparités entre les sexes à tous les niveaux d'enseignement au plus tard en 2015 et promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Les femmes représentent plus de la moitié de la population et constituent la frange la moins instruite et la plus vulnérable. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'OMD-3, le Sénégal est en train de réaliser d'importants résultats.

En effet, en 2007, à la sortie des élections législatives, 22% des sièges étaient occupés par les femmes, contre 19,2% en 2001. En 2010, une loi a été adoptée pour établir la parité absolue (entre homme et femme) dans les instances électives au Sénégal. Par cet acte symbolique et de haute portée historique, le Sénégal réaffirme sa volonté de voir les femmes assumer pleinement leurs responsabilités.

Pour l'objectif de parité dans le secteur éducatif, des progrès importants ont été réalisés. Le ratio entre l'effectif des filles et celui des garçons dans le primaire est passé de 0,96 en 2000 à 1,1 en 2009. L'indice de parité du TBS est passé de 0,87 en 2000 à 1,07 en 2009. L'objectif de parité dans l'enseignement primaire est atteint depuis 2006. Cependant, dans les cycles moyen et secondaire, la parité n'est pas encore atteinte (0,87 dans l'enseignement moyen et 0,72 dans l'enseignement

secondaire). La part des filles dans les effectifs⁹ du cycle supérieur est passée de 34% en 2007 à 35,3% en 2008.

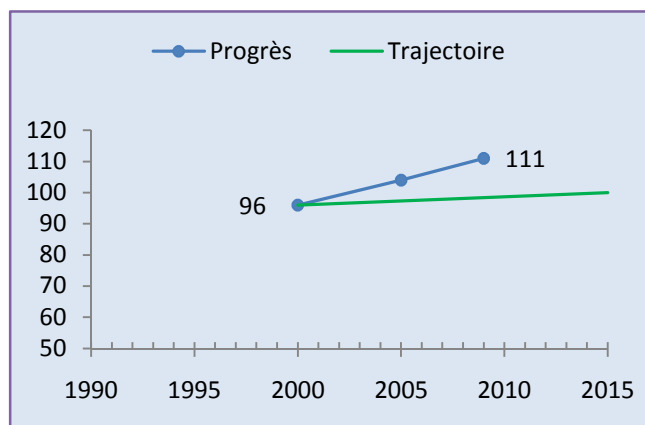
Le Sénégal enregistre des résultats satisfaisants en matière de valorisation des compétences féminines dans les activités non agricoles. En effet, le pourcentage¹⁰ de femmes âgées de 15 à 60 ans et salariées dans le secteur non agricole est passé de 21,6% en 2001-2002 à 26,5% en 2005-2006. Comparées aux citadines, il convient de constater que les femmes rurales ont été le plus promues dans ce domaine avec une progression significative de la proportion des salariées qui est passée de 7,8% à 12,1% sur la même période.

Encadré 1: Bonne pratique pour l'OMD-3

Au-delà de ce résultat positif dans l'enseignement primaire, la *Loi sur la parité dans les instances électives* constitue un acte de portée historique dans la conquête des droits humains et la consolidation de la démocratie.

L'objectif de l'Etat, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la SNEEG, est l'amélioration du niveau de scolarisation, de formation et d'alphabétisation des femmes, l'amélioration de la santé reproductive et sexuelle des femmes, l'amélioration de leur statut juridique et de leur pouvoir de décision et le renforcement des mécanismes de promotion et de financement des femmes. Par ailleurs, le Sénégal met en œuvre un important programme d'allègement des travaux de la femme. Ce programme par la mise à disposition d'équipements tels que des moulins électriques permet de réduire de façon significative le temps que les femmes et les filles rurales consacrent aux tâches domestiques.

Figure 6 : Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire



Source : DPRE, Juin 2010

De par sa fonction qui lui est souvent socialement dévolue, la femme a en charge l'approvisionnement en eau, la collecte de bois de chauffe pour les besoins de cuisson des repas ainsi que la mouture des céréales. Toutes ces activités qui se font manuellement et à la force musculaire maintiennent la femme et les jeunes filles dans une position de pauvreté accrue. L'accès aux énergies modernes et à des équipements de cuisson adéquats aurait allégé la pression sur celles-ci par le recours au gaz butane et aux foyers améliorés pour la cuisson avec une réduction des maladies

⁹ Campagne statistique non réalisée en 2009

¹⁰ ESPS – 2005-2006

respiratoires et oculaires dues aux inhalations de fumées dégagées par des équipements obsolètes. Aujourd'hui, l'accès au gaz butane en milieu rural affiche des résultats probants pour les 150 000 tonnes consommées par le Sénégal par an. Par ailleurs, un important programme de diffusion de foyers améliorés est mis en œuvre par l'Etat. Ainsi, entre 2007 et 2009, 79 500 foyers améliorés ont été diffusés grâce notamment à un réseau de partenariat, de distribution composés de groupements de femmes, de boutiques et d'associations.

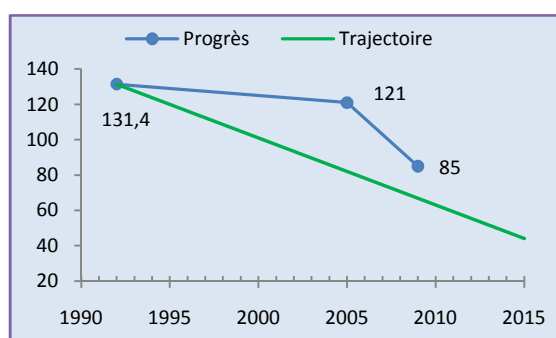
Pour l'OMD-3, le Sénégal a déjà atteint l'objectif de parité à l'école primaire depuis 2006 et a mis en place une loi instituant la parité homme - femme dans toutes les instances électives. Il poursuit la mise en œuvre des actions de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans tous les domaines socio-économiques. Par contre, la parité dans l'enseignement moyen, secondaire et supérieur est sur une bonne tendance, mais avec un rythme encore lent, pour être atteinte à l'horizon 2015.

II.4. OMD-4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Le Sénégal poursuit à travers cet objectif la réduction de deux tiers (2/3) du taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans, à l'horizon 2015, c'est-à-dire atteindre 44 décès pour mille naissances vivantes.

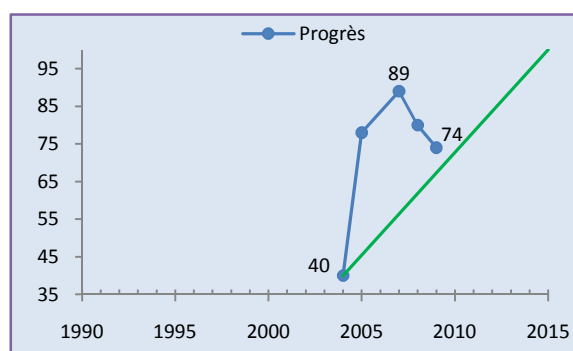
Le taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans est mesuré par l'Enquête Démographique et de Santé (EDS), dont la dernière a été réalisée en 2005 (EDS-4). Les efforts faits dans le cadre des différents programmes de santé publique ont permis de porter le niveau de mortalité des enfants de moins de 5 ans, de 131,4 décès pour mille naissances vivantes en 1992 (EDS-2) à 121 décès pour mille en 2005 (EDS-4). Le taux de mortalité des enfants a été également mesuré par l'Enquête Nationale sur le Paludisme au Sénégal (ENPS-II, 2008/2009). En 2009, selon les résultats de l'ENPS-II (2008/2009), il est de 85 pour mille naissances vivantes. Ce résultat est satisfaisant au regard de la progression enregistrée entre 2005 et 2009. Au total, en quatre années, le taux a baissé de 36 points pour mille.

Figure 7 : Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans



Source : SNIS/MSP, et ENPS-2008/2009

Figure 8 : Proportion d'enfants (0-11 mois) complètement vaccinés



Source : SNIS/MSP, juin 2010

Sur la période 2000-2007, la couverture vaccinale a connu une augmentation sensible au niveau national, comme le montre le taux de couverture vaccinale (enfants complètement vaccinés) des

enfants de 0 à 11 mois, qui est passé de 40% à 89%. En 2009, ce taux a baissé pour se situer à 74%. Quant au taux de vaccination en PENTA-3, il a atteint 87% en 2009, contre 94% en 2007. Le taux de couverture en TPI-2 réalisé en 2009 est de 58% contre 54% en 2008.

Pour l'OMD-4, le Sénégal a fait des progrès considérables et a de fortes chances pour atteindre la cible (44 décès pour mille) à l'horizon 2015. Cependant, il importe de poursuivre les efforts pour la réduction de la mortalité néonatale qui ralentit les progrès dans la lutte contre la mortalité des enfants d'une part et d'élargir l'accès aux soins de santé maternels et infantiles de qualité notamment par les groupes vulnérables.

II.5. OMD-5 : Améliorer la santé maternelle

L'objectif poursuivi par le Sénégal est de réduire de trois quarts (3/4) le taux de mortalité maternelle, à l'horizon 2015. La cible à atteindre en 2015 est de réduire le taux de mortalité maternelle jusqu'à 127 décès maternels pour cent mille naissances vivantes.

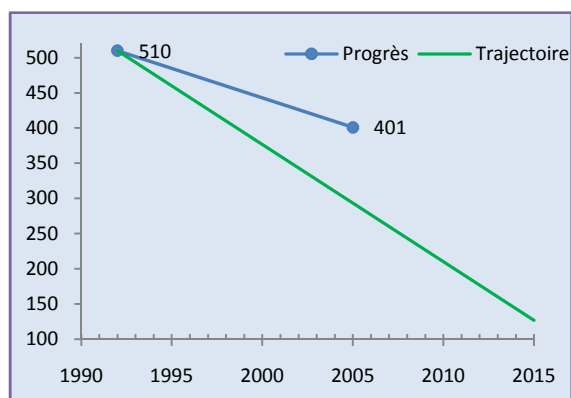
En termes de résultats, le Sénégal a accentué des efforts dans le renforcement de l'offre et la qualité des services de santé maternelle. Ainsi, il y a un relèvement de la proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié de 49% en 1999 à 61% en 2008 et 66,9% en 2009. Le taux de consultation prénatale est passé à 94,7% en 2009, contre 88% en 2008 et 74% en 2007. La couverture a donc progressé de manière significative. Les prévisions de l'année sont atteintes, traduisant une utilisation satisfaisante des structures de santé pour la consultation prénatale.

Comme pour le taux de mortalité des enfants, le taux de mortalité maternelle est aussi calculé à partir des données de l'EDS. Depuis 2005, l'indicateur n'a pas été renseigné. La réalisation¹¹ de l'EDS/MICS 2010 permettra de connaître le niveau de cet indicateur. Selon les résultats de l'EDS-4, le taux de mortalité maternelle a été de 401 décès maternels pour cent mille naissances vivantes en 2005. Alors qu'il était de 510 pour cent mille naissances vivantes (EDS-2) en 1992. Ce qui constitue une baisse de 109 points de pourcentage sur 13 ans. Ce résultat a été obtenu grâce aux mesures de gratuité des accouchements et des césariennes adoptées dans le cadre de la lutte contre la mortalité maternelle pour permettre d'améliorer l'accès des groupes vulnérables aux services de santé de qualité.

A ce niveau, il est utile de noter que le Sénégal est en train d'accélérer l'inversion de la polarité en ce sens que le faible recours des femmes aux soins prénataux, à l'accouchement en milieu surveillé et aux soins postnataux, surtout dans certaines zones rurales, est en train d'être corrigé. Dans le cadre de l'introduction de la gestion axée sur les résultats par le respect du CDSMT, le pari est double à travers une augmentation du personnel qualifié et en faisant correspondre toute Consultation Pré-Natale-3 à un accouchement assisté.

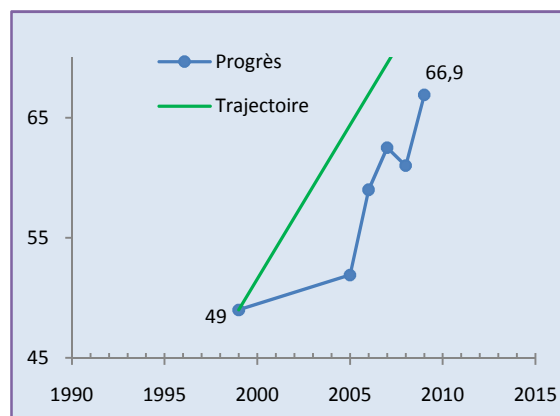
¹¹Le Sénégal a mis en place un dispositif pour la réalisation de l'EDS-MICS en 2010.

Figure 9 : Taux de mortalité maternelle



Source : EDS et SNIS, juin 2010

Figure 10 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel formé



Source : SNIS, juin 2010

Les progrès enregistrés par le Sénégal sont encourageants, mais le rythme de réduction de la mortalité maternelle devrait être accéléré pour atteindre la cible (127 décès pour cent mille naissances vivantes) de 2015. Ainsi, entre 2005 et 2009, plusieurs actions ont été menées pour réduire la mortalité maternelle.

Le Sénégal va poursuivre la lutte contre la mortalité maternelle et la mortalité infanto-juvénile à travers la feuille de route multisectorielle 2006/2015. Il devra accélérer la mise en œuvre des programmes tels que « Badianou Gokh ». Dans la même lancée, la gratuité des soins chez les groupes vulnérables (femmes enceintes, personnes âgées) et la réduction du prix des médicaments et des consultations pour les pathologies à soins coûteux seront accélérées. Afin d'établir l'équité dans l'accès aux services de santé, la CPN sera renforcée par l'initiative « Badianou Gokh ». Il s'avère également nécessaire de mailler tout le pays en routes de qualité, car, en plus du gain de temps, cela permet de réduire la pénibilité des évacuations, d'encourager les consultations et d'éviter les accouchements domiciliaires risqués.

L'électrification d'infrastructures sanitaires dans les régions de Saint-Louis, Matam, Kolda, Sédhiou et Kaolack dans le cadre des programmes de l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER) et de coopération bilatérale ont permis l'accès à l'électricité d'un nombre important de structures sanitaires en milieu rural notamment par le recours aux énergies renouvelables. La seconde phase du projet ERSEN prévoit le raccordement de 142 cases de santé et la concession de Dagana-Podor-St Louis, dont les travaux sont en cours, retient au titre des PREM à usage social, le raccordement de 28 structures sanitaires.

II.6. OMD-6 : Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies

Le Sénégal s'est engagé, d'ici à 2015, à stopper la propagation du VIH/sida, maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies, et commencer à inverser la tendance.

Dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida, le Sénégal a réalisé de très bons progrès. Il faut rappeler que la prévalence du Sida dans la population est également renseignée par les données des enquêtes-types EDS. En effet, selon les résultats de l'EDS-IV (2005), la prévalence du Sida au Sénégal, tous sexes confondus, est de 0,7%, contre un objectif fixé à 2%. Le Sénégal a obtenu une baisse de près de 90% des coûts des traitements par les Anti-Rétro-viraux. Grâce au Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS), le Sénégal capitalise les acquis et se propose de maintenir la prévalence du VIH à un niveau inférieur à 2% de la population, conformément à la cible à l'horizon 2015. Les résultats portant sur la fréquentation des centres et services de dépistages volontaires anonymes et le nombre de malades du SIDA mis sous Anti-Rétro-viraux (ARV) se sont établis en 2008 à des niveaux supérieurs aux objectifs fixés. Néanmoins, on dénote une tendance à la féminisation de la maladie (taux de prévalence du sida de 0,9% pour les femmes), des disparités entre les régions (les régions du Sud étant plus affectées) et la persistance des facteurs de risque (faiblesse du taux d'utilisation du préservatif lors des rapports sexuels à risque : 52% chez les jeunes hommes et 36% chez les jeunes femmes âgés de 15 à 24 ans).

Encadré 2: Bonnes pratiques pour les OMD 4, 5 et 6

En termes de bonnes pratiques, le Sénégal a obtenu des progrès considérables dans la lutte contre les grandes maladies, notamment les maladies chroniques. Ces résultats sont liés à la bonne mise en œuvre des projets et programmes du secteur de la santé à travers le Programme National de Développement Sanitaire (PNDS-2009/2018). Le taux de prévalence du VIH/SIDA est l'un des plus bas en Afrique Subsaharienne.

De même, le Sénégal s'est distingué dans la lutte contre le paludisme, grâce au Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) qui a permis de baisser significativement les taux de prévalence et de mortalité liée au paludisme. Enfin, des résultats considérables ont été obtenus dans la lutte contre d'autres maladies chroniques telles que le diabète.

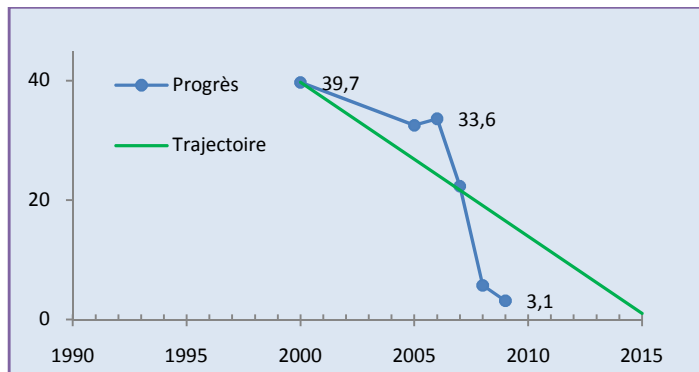
Basées sur la prévention, les bonnes pratiques se caractérisent par la responsabilisation des communautés et l'utilisation de relais dans le traitement à domicile.

Le paludisme constituait une des causes principales de morbidité au Sénégal, avec 42,6% des causes de maladies. En 2004, la morbidité palustre est estimée à 34,3% chez les enfants de moins de 5 ans dans les districts sanitaires et 13,05% chez les femmes enceintes. Cependant, un effort considérable a été fait se traduisant par une chute de la morbidité proportionnelle palustre qui est passée de 39,7% en 2000 à 5,7% en 2008 et 3,07% en 2009. Les progrès rapides enregistrés dans la lutte contre le paludisme s'expliqueraient surtout par une meilleure utilisation des Moustiquaires Imprégnées à Longues Durée d'Action (MILDA), mais aussi du fait de l'utilisation des Tests de Diagnostic Rapide (TDR) pour la confirmation¹² du paludisme avant le traitement. Selon les données de l'Enquête Nationale sur le Paludisme réalisée en 2008/2009, plus de deux tiers des ménages possèdent au moins une moustiquaire dont 58% sont des MILDA. De plus, cette baisse considérable s'explique en grande partie par un nouveau traitement

¹² Cette innovation permet de ne plus considérer comme palustre toute fièvre. L'introduction des TDR rend difficile la comparaison avec les données antérieures. Elle pourrait également contribuer à l'explication de la baisse notable du taux de prévalence de l'incidence du paludisme.

contre le paludisme réputé être plus efficace et accessible aux pauvres, avec un coût de 150 FCFA chez les enfants et 300 FCFA chez les adultes.

Figure 11 : Taux de prévalence du paludisme (morbidity proportionnelle)



Source : SNIS, juin 2010

La lutte contre la tuberculose constitue également une priorité nationale, qui, à travers le Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT), vise la réduction de la morbidité et de la mortalité liée à cette maladie. La situation de la tuberculose, en 2009, se dessine comme suit : 442 cas pour 100000 habitants et 60 décès pour 100000 habitants. L'objectif de ce programme est de guérir 80% des cas de tuberculose pulmonaire à frottis positif.

Pour l'OMD-6, le Sénégal a fait des progrès considérables et les résultats enregistrés sont très satisfaisants pour la lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme et autres grandes maladies. Il reste donc à consolider et maintenir les acquis dans le cadre des différents projets et programmes de lutte contre les grandes maladies.

II.7. OMD-7 : Assurer un environnement durable

Pour cet objectif, le Sénégal poursuit plusieurs cibles selon les secteurs de l'environnement, de l'habitat social, de l'eau et de l'assainissement.

❖ Secteur de l'environnement

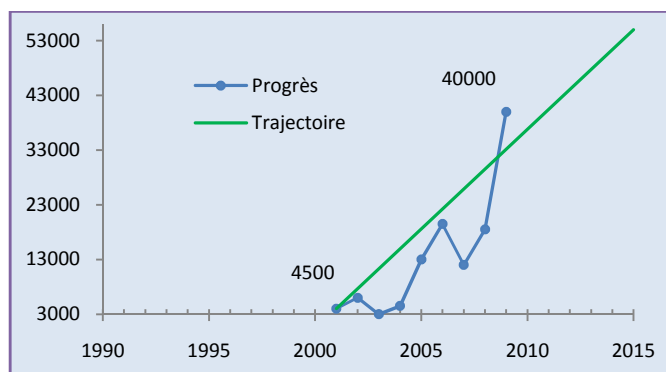
Dans le secteur de l'environnement, le Sénégal s'est engagé à intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle notée par rapport à la déperdition de ressources environnementales. Il poursuit également l'objectif de réduction de la perte de biodiversité.

Depuis plusieurs années, l'Etat mène une politique orientée vers une meilleure gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Dans cette optique, il s'est fixé des cibles dans la perspective de l'atteinte des OMD à travers un plan d'actions élaboré en 2004.

Dans le cadre de la restauration des ressources naturelles, la combinaison des actions de mise en défens, de plantations massives et d'aménagement forestier ont permis d'améliorer le niveau de reboisement qui connaît une évolution croissante depuis 2001. En effet, les superficies reboisées sont passées de 14 533 ha en 2001 à près de 30 000 ha en moyenne par an depuis 2006 (Cf. figure 12). Cependant, ces niveaux demeurent nettement loin des objectifs annuels de 55 000 ha nécessaires fixés pour atteindre les OMD. La diffusion de 76338 foyers améliorés dont 72583 pour les foyers à charbon et 3755 pour les foyers à bois de même que la politique de « butanisation » contribuent fortement à la préservation des ressources forestières et du couvert végétal.

Il faut noter que le gap est en train de se combler entre le niveau du taux de dégradation et du taux de reconstruction des ressources forestières. En effet, ce gap qui était de 40 467 ha en 2001 a été ramené 9473 ha en 2007. Ce résultat traduit des efforts qui devraient contribuer à augmenter les chances de réalisation des objectifs de reboisement et de restauration des ressources forestières d'ici 2015 en augmentant les ressources financières dédiées à l'activité. Par ailleurs, des efforts de rationalisation de l'exploitation forestière sont faits par sa domiciliation dans les forêts aménagées avec un taux de 2% en 2004 à 68% en 2007 et à 100 % en 2009.

Figure 12: Evolution des superficies reboisées (en ha)



Sources : DEFCCS et CEPS

En ce qui concerne la conservation de la biodiversité, pour atteindre l'objectif de 12% de couverture du territoire national par les aires protégées, les actions ont principalement porté sur l'augmentation des superficies protégées et sur la conservation *in situ* des aires protégées. Depuis 2000, vingt-six (26) Réserves Naturelles Communautaires (RNC) ont été entièrement réalisées ainsi que cinq (5) Aires Marines Protégées (AMP). La mise en œuvre des actions entreprises ont permis d'accroître très nettement la proportion des aires protégées qui est passée de 8% en 2000 à 11% en 2004. Cette progression témoigne d'une efficacité dans la mise en œuvre des mesures dans le domaine. Cependant, depuis 2004, la situation n'a plus évolué et le taux a stagné (11%).

En perspectives, si le Sénégal poursuit et consolide les actions mises en œuvre jusque-là, le gap d'un point, pour réaliser la cible de 12% d'aires protégées, pourra être comblé. En effet, la réalisation de réserves de biosphères transfrontières prévues et la poursuite du Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal (PGIES) devrait permettre d'atteindre cet objectif.

S'agissant de l'émission de dioxyde de carbone, il est noté une augmentation du ratio qui est passé de 0,40 tEqco2 en 1997 à 0,67 tEqco2 par habitant et par an en 2009. Cette évolution s'explique par la hausse de la consommation en produits pétroliers face à une forte demande d'une population en constante croissance. Cependant, la mise en œuvre effective de la nouvelle stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques devrait permettre au Sénégal d'inverser et d'améliorer les résultats.

En outre, la mise en place des foyers améliorés contribue à la réduction des émissions de fumées nocives et protège les femmes et les enfants contre les risques de maladies pulmonaires, décelées souvent chez les ménages utilisant des combustibles traditionnels dans des fourneaux de cuisson pas économes. Aussi, le recours de plus en plus soutenu à l'énergie solaire contribue-t-elle à la réduction des gaz à effet de serre. Quant à la réduction des Substances Appauvrissant la couche d'Ozone (SAO), les dispositions prises par le Sénégal ont permis de réduire assez efficacement l'importation de produits, dont la consommation¹³ entraîne l'émission de SAO. Le quota autorisé est passé de 120 tonnes en 2000 à 60 tonnes en 2005, 30 tonnes en 2006 et puis à seulement 5 tonnes en 2009. Avec ce rythme, l'objectif fixé - 0 tonne d'importation de produits à SAO - pour 2010 pourrait être atteint.

Au total, la mise en œuvre des programmes a contribué globalement à la prise en charge des principes du développement durable en vue d'inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales pour assurer un environnement durable. Si les efforts sont accrus, le Sénégal a des bonnes chances d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de l'environnement. Et ce, d'autant plus que de nouvelles orientations stratégiques retenues dans la Lettre de politique sectorielle (2009) visent à corriger les lacunes pour améliorer les performances.

¹³Il s'agit de prendre des mesures administratives pour interdire les importations des produits dont la consommation entraîne l'émission de SAO.

❖ *Secteur de l'habitat social*

Dans le secteur de l'habitat social, le Sénégal a consenti beaucoup d'efforts pour son engagement à améliorer sensiblement, d'ici à 2020, la vie de milliers d'habitants. Ainsi, l'objectif annuel retenu est de reloger 73575 personnes avec une sécurité d'occupation.

En 2009, on a constaté des avancées considérables par rapport aux années précédentes (2006-2007), avec 61792 personnes sorties des habitats spontanés et relogées. En 2008, ce nombre était de 27750 personnes relogées avec une sécurité d'occupation. Ce sont donc des milliers d'habitants qui ont vu leur cadre de vie s'améliorer en obtenant des logements modernes. En dépit de ces bons résultats, enregistrés grâce notamment au « plan Jaxaay » pour sa contribution en termes de construction de logements sociaux pour les sinistrés des inondations, les objectifs annuels n'ont pas été atteints.

Dans le cadre de l'éradication des bidonvilles et de l'habitat précaire, la principale contrainte est liée à la lenteur des programmes qui devrait permettre aux promoteurs de réaliser de grands projets avec l'appui de l'Etat (mise à disposition gratuite d'un titre foncier viabilisé). Pour lever ces contraintes, l'Etat devra accélérer la mise en œuvre du programme « une famille, un toit » et « Villes du Sénégal sans bidonvilles » et renforcer le « projet de construction des logements sociaux et de lutte contre les inondations et les bidonvilles (plan Jaxaay) ».

Encadré 3: Bonne pratique pour l'OMD-7

Le Sénégal a déjà atteint les objectifs pour l'accès à l'eau potable, en milieu urbain, conformément aux OMD. De ce fait, il s'agit de consolider et de maintenir les efforts de mise en œuvre du PEPAM intervenue depuis 2005, pour donner la chance à la totalité de la population d'accéder à une source d'eau meilleure.

❖ *Secteur de l'eau et de l'assainissement*

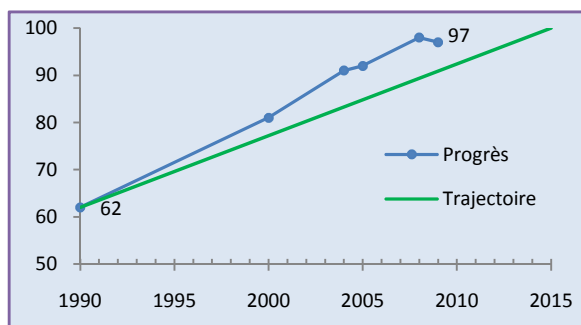
L'objectif poursuivi par le Sénégal est de réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et à un système d'assainissement de base. En termes d'accès à l'eau potable, le Sénégal vise la cible de 100% en milieu urbain et 82% en zone rurale. Pour l'accès à un système d'assainissement amélioré, la cible à atteindre est de 78% en milieu urbain et 63% en milieu rural.

Concernant l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la mise en œuvre du Programme Eau Potable et Assainissement pour le Millénaire (PEPAM) a permis d'atteindre des résultats encourageants. En effet, le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain est passé de 62% en 1990 à 81% en 2000 pour atteindre 98% en 2007, même si on a observé une légère baisse en 2009 (97%). Ainsi, avec un taux d'accès global de 97% (100% à Dakar et 89% dans les autres centres urbains) et un taux d'accès par branchement particulier de 88%, les objectifs sont déjà atteints ; il s'agit dès lors de maintenir les performances sur le moyen et le long terme. En milieu rural, ce taux est estimé à 51% en 1990 et a atteint 73,6% en 2009, soit une progression nette de 22,6 points. Ainsi, si ces tendances se confirment, confortées notamment par le démarrage et la mise en œuvre de sous-programmes du PEPAM, le Sénégal devrait être en mesure d'atteindre les objectifs fixés en 2015 en termes d'accès à l'eau potable en milieu rural même avant l'échéance. Avec l'énergie éolienne, les populations rurales

(les femmes en particulier) ont bénéficié des services énergétiques, notamment par la motorisation des forages.

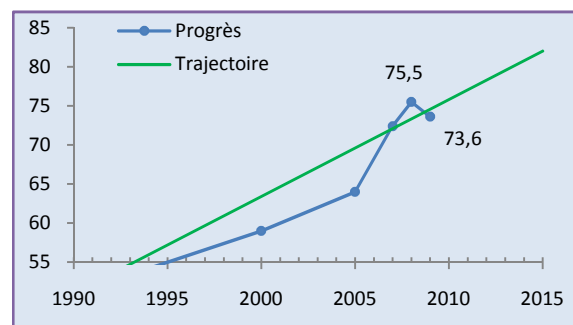
Les résultats pour l'amélioration de l'accès à l'assainissement sont encore moyens. Le taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain est de 63,6% en 2009, alors qu'il était de 52% en 1990. L'objectif visé pour cet indicateur est de 78% en milieu urbain, soit un gap à résorber de 14,4 points de pourcentage d'ici à 2015. Le renforcement de la mise en œuvre du PEPAM devra permettre d'atteindre l'objectif d'amélioration de l'accès à l'assainissement en milieu urbain, à l'horizon 2015. En milieu rural, le taux d'accès à l'assainissement est de 28,9 % en 2009, pour un objectif fixé à 63% pour 2015 (cible OMD). Le gap entre la réalisation de 2009 et l'objectif-cible OMD est de l'ordre de 34%. On observe un faible niveau de progression de l'accès à l'assainissement en milieu rural, mais avec les efforts de l'Etat à travers le renforcement et la mobilisation de ressources additionnelles pour la mise en œuvre du PEPAM, en milieu rural, l'objectif pourrait être atteint à l'horizon 2015.

Figure 13 : Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure (eau potable) en milieu urbain



Source : PEPAM, revue sectorielle 2010

Figure 14 : Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure (eau potable) en milieu rural



Source : PEPAM, revue sectorielle 2010

En somme, pour les objectifs de l'eau potable, le Sénégal a déjà presque atteint les cibles, par contre pour ce qui concerne le sous-secteur de l'assainissement, elles seraient atteintes à l'horizon 2015, par la combinaison des efforts du Sénégal et des partenaires au développement, le maintien des acquis et le renforcement de la mise en œuvre du PEPAM.

II.8. OMD-8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Le Sénégal poursuit la mise en place d'un système de partenariat diversifié pour un développement humain durable, notamment à travers un système commercial fondé sur des règles, prévisibles et non discriminatoires. Le pays s'applique à rendre l'endettement soutenable et viable à long terme.

Le Sénégal, avec l'ensemble des pays africains, poursuit les négociations au sein de l'OMC pour un partenariat commercial équitable qui tient compte de toutes les règles antidiscriminatoires pour la promotion de ses exportations. Il a entrepris un certain nombre d'initiatives parmi lesquelles on peut

noter : (i) la Stratégie de mise à niveau des entreprises, (ii) la stratégie de promotion du secteur privé, (iii) l'Accord de Cotonou qui a prévu les Accords Préférentiels Régionaux (APR) avec l'Union Européenne, (iv) le Cadre d'intégration mis en place au sein de l'UEMOA (la surveillance multilatérale) et (v) le Cadre d'intégration mis en place au sein de la CEDEAO. Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires, les réformes entreprises récemment par l'Etat, notamment dans le cadre du Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI), ont entraîné des résultats encourageants¹⁴ pour une efficacité et une qualité dans les prestations du service public.

Le Sénégal s'est également engagé à mettre en œuvre la Déclaration de Paris pour l'alignement et l'harmonisation des Partenaires techniques et financiers (PTF) pour le financement des OMD au Sénégal à travers le DSRP.

Durant la période 2006-2010, malgré la situation économique et financière difficile, l'Etat a respecté l'essentiel de ses engagements vis-à-vis du Fonds Monétaire International (FMI), dans le cadre de l'Instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE)¹⁵. Quant à la surveillance multilatérale de l'UEMOA, l'essentiel des critères de convergence ont été respectés, même s'il y a eu une dégradation de certains critères comme le taux d'inflation, le solde budgétaire et les arriérés de paiement. Le Sénégal s'est également engagé à mettre en œuvre la Déclaration de Paris pour l'efficacité de l'aide extérieure et assurer l'alignement et l'harmonisation des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour le financement des priorités nationales à travers le DSRP-II.

Encadré 4: Bonnes pratiques pour l'OMD-8

Le Sénégal a noué une longue tradition de partenariat depuis son indépendance caractérisée par :

- ✓ son appartenance à plusieurs organisations et institutions régionales et internationales,
- ✓ régionaux et internationaux de dialogue sur les politiques économiques et sociales,
- ✓ la diversité de ses partenaires au développement (plus d'une cinquantaine) dans son œuvre de réalisation des objectifs de développement et d'éradication de la pauvreté notamment en termes de volume de l'Aide Publique au Développement octroyée et de renforcement de capacités.

Estimée à 86,1 milliards¹⁶ de FCFA en 1990, l'Aide Publique au Développement (APD) mobilisée a atteint plus de 205 milliards en 2008 et elle constitue une bonne progression. Elle a également progressé dans la même proportion dans les secteurs sociaux, sauf pour l'hydraulique rurale et agricole. Cela montre encore la volonté ferme des PTF à accompagner le Sénégal dans la mise en œuvre de ses priorités, notamment l'atteinte des OMD.

Cependant, en ce qui concerne les appuis budgétaires, le constat est que leur part est encore faible par rapport à l'APD. La part de l'aide budgétaire dans l'APD est passée de 9,5% en 2000 à 16,0% en 2009. La stratégie du Sénégal est d'augmenter progressivement le niveau de l'appui budgétaire afin de favoriser l'exécution des programmes d'investissement d'atteinte des OMD à travers les procédures nationales pour un alignement et une harmonisation de l'ensemble des engagements de la communauté internationale. En 2008, il a signé avec huit (8) Partenaires Techniques et Financiers (PTF) un Arrangement Cadre pour les Appuis Budgétaires (ACAB).

¹⁴En 2009, le rapport « Doing Business 2009 » de la Banque Mondiale a classé le Sénégal parmi les premiers réformateurs au monde

¹⁵C'est un programme sans décaissement, qui permet au Sénégal de bénéficier de l'assistance technique en matière de réforme économique et financière.

¹⁶Sources : DCEF/MEF, juin 2010

Par ailleurs, un cadre de concertation et de dialogue, à travers les rencontres trimestrielles entre le Sénégal et l'ensemble des partenaires au développement, a été mis en place depuis fin 2007 pour le suivi de la mise en œuvre du DSRP-II et de l'utilisation de l'APD dans l'esprit de la responsabilité mutuelle et la gestion axée sur les résultats. Par ailleurs, l'Etat met en œuvre un Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) à travers des composantes relatives aux réformes budgétaires et financières, la lutte contre la corruption et la concussion et l'efficacité de l'administration publique.

S'agissant de la viabilité de la dette, aujourd'hui, avec l'annulation¹⁷ de la dette, l'encours de la dette publique est largement en dessous du plafond communautaire de 70% du PIB. En effet, l'encours total de la dette publique s'est établi¹⁸ à 26,6% du PIB en 2009 contre 24% et 23,7%, respectivement en 2008 et 2007. L'objectif poursuivi est de la maintenir soutenable et viable à long terme. Quant au service de la dette, situé à 13,3% en pourcentage des exportations de biens et services en 2000, il a atteint 2,6% en 2007 et 6% en 2009.

Le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) figure au rang des priorités retenues en matière de promotion des services. Le Sénégal se positionne comme un des leaders en Afrique. L'objectif principal est d'accélérer le développement des télé-services. Le pays a pu réduire progressivement la fracture numérique, grâce à un réseau téléphonique numérisé à 100%, une bonne pénétration de la téléphonie mobile et une forte croissance du trafic Internet soutenue par un réseau IP (Internet Protocole) couvrant la majeure partie du territoire. L'extension de l'intranet gouvernemental vers l'intranet administratif est un projet majeur qui accroîtra la sécurité et la fluidité des échanges et permettra des communications à moindre coût pour l'Etat.

En effet, selon les résultats de l'Enquête Nationale sur l'utilisation et l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication au Sénégal (ENTICS, 2009) le nombre de lignes de téléphone fixes est estimé à 199 137 pour l'ensemble des 1 373 556 ménages du pays, soit 14,5 lignes de téléphone fixes pour 100 ménages. En réalité, sur les 1 373 556 ménages, seuls 195 729 disposent d'au moins une ligne de téléphone fixe, soit un taux d'accès à domicile de 14,2%. Quant au nombre de lignes mobiles, il est estimé à 4 088 499, soit en moyenne 3 puces téléphoniques par ménage. Dans l'ensemble, 1 201 509 ménages disposent d'au moins une ligne de téléphone mobile, soit un taux de pénétration dans les ménages de 87,5%. Cependant, il convient de noter que 172 047 ménages (12,3%) ne disposent d'aucun téléphone cellulaire.

Le nombre moyen d'ordinateurs disponibles par ménage est de 0,115, soit moins de 12 ordinateurs pour 100 ménages. Cette moyenne varie très largement selon la strate. Elle est plus élevée à Dakar avec 27,5 ordinateurs pour 100 ménages. Dans les autres villes, 100 ménages disposent de moins de 9 ordinateurs. En milieu rural, ce rapport est de 3,5, autrement dit 2,5 fois moins que dans les autres villes et près de 8 fois moins qu'à Dakar.

S'agissant de l'OMD-8, les réalisations du Sénégal sont conformes à ses engagements internationaux pour la viabilité de sa dette publique et pour une gestion axée sur les résultats de développement.

¹⁷Le Sénégal a atteint le point d'achèvement en 2004

¹⁸Source DPEE, situation économique et financière en 2009 et perspective 2010, décembre 2009.

III. CONTRAINTES ET DEFIS MAJEURS

III.1. Contraintes des politiques sectorielles

Pour le secteur de l'éducation, les contraintes persistent tant dans l'accès (insuffisance du traitement de la demande) au service éducatif que dans la qualité de l'offre (insuffisance de la qualification des enseignants et du temps réel consacré aux formations, précarité de l'environnement physique des enseignements-apprentissages, faiblesse des ratios manuels/élève et élèves/table banc). Ces faiblesses induisent une insuffisance de l'efficacité interne du secteur. Concernant les programmes d'alphabétisation, ils sont limités par une insuffisance de la mobilisation des ressources financières, de l'engagement des collectivités locales responsables de cette compétence transférée, de la qualification des « facilitateurs » (formateurs), un déficit de coordination des interventions, la faiblesse de la couverture et de la qualité du système d'informations du sous-secteur.

Globalement, au niveau du secteur de la santé, les contraintes enregistrées sont essentiellement liées à la mauvaise qualité du plateau technique, l'insuffisance des ressources financières, les retards notés dans l'exécution des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures de santé. Il est également difficile de fidéliser le personnel qualifié dans certaines zones. Il faut également noter la faiblesse des moyens financiers des collectivités locales dans la mise en œuvre des programmes de développement local.

L'absence d'intégration des politiques publiques, notamment éducatives et sanitaires, à l'aménagement du territoire n'est pas de nature à contribuer à la réduction des disparités, donc des écarts entre pauvres et riches. Cela constitue d'autant plus une contrainte qu'elle induit des moins-values dans les allocations de ressources dues aux défaillances constatables dans la définition des cartes scolaires et sanitaires et dans le maillage infrastructurel du territoire qui évoluent en dehors des orientations globales de la politique d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, les sociétés de maîtrise d'ouvrage au niveau technique sont généralement confrontées à un déficit financier structurel qui ne favorise pas la mise en œuvre de leurs projets. Il s'agit notamment de la SONES et de la SDE pour l'eau, de l'ONAS pour l'assainissement, de la SENELEC pour l'énergie et des hôpitaux pour la santé.

III.2. Impact des crises énergétique et alimentaire

Les études réalisées par le Programme Mondiale de l'Agriculture (PAM) et abordant l'impact de la crise alimentaire sur la sécurité alimentaire montrent que les populations sénégalaises ont été confrontées au cours des années 2007 et 2008 à une série d'événements ou chocs qui ont négativement impacté sur leur sécurité alimentaire et leurs moyens de subsistance.

L'augmentation du prix des denrées alimentaires est le principal choc que les ménages ont cité dans les trois villes couvertes par l'enquête¹⁹ sur la sécurité alimentaire au Sénégal. Plus de neuf ménages sur 10 ont mentionné la hausse des prix des produits alimentaires comme choc subi. En plus de la

¹⁹Menée par le PAM

hausse des prix des produits alimentaires et du carburant, les centres urbains ont été confrontés à d'autres chocs résultant du déficit d'infrastructures.

Parmi les stratégies de survie adoptées au sein d'un foyer donné, on peut noter la diminution de la quantité et de la diversité des aliments consommés quotidiennement, le recours au crédit pour faire face à l'augmentation des dépenses alimentaires et non alimentaires, la recherche d'une deuxième source de revenu, souvent sous la forme d'un travail précaire dans le secteur informel ou la réduction des dépenses dans des secteurs tels que la santé. Ces stratégies ont un impact négatif direct sur l'état nutritionnel des individus issus de ménages pauvres et plus particulièrement sur la nutrition des enfants.

Dans le secteur énergétique, le renchérissement sans précédent des prix des produits pétroliers à partir de 2007 a été le déclencheur d'une grave crise du système d'approvisionnement énergétique, manifestée par des périodes de pénurie dans la distribution aussi bien des carburants, du gaz butane que de l'électricité. Cette situation a eu un impact négatif sur la croissance économique du fait des ruptures de distribution constatées dans la fourniture d'électricité qui est un des principaux facteurs de production des PME et PMI.

Les contraintes du sous-secteur sont essentiellement liées à la dépendance quasi exclusive aux importations de pétrole et l'absence de mécanismes adéquats d'amortissement des chocs exogènes, ce qui rend le secteur très vulnérable face à l'évolution des prix de produits pétroliers sur le marché international.

III.3. Impact de la crise financière et économique

La crise financière et économique est apparue à un moment où l'économie sénégalaise était déjà affaiblie par les conséquences des crises alimentaire et énergétique des dernières années, qui ont entraîné des difficultés de trésorerie des finances publiques.

L'importante contraction du commerce mondial, combinée à la chute des prix des matières premières, la baisse des investissements directs étrangers, l'éventuelle diminution de l'aide au développement, la baisse des envois de fonds des travailleurs émigrés, les difficultés de l'industrie du tourisme et l'impact de la crise sur les marchés financiers sont autant de canaux de contagion par lesquels le Sénégal ressent déjà les effets néfastes. Il est évident de souligner que la crise financière et économique, en raison de sa profondeur, a entraîné un ralentissement de la croissance économique mondiale. Cette situation a affecté le Sénégal à travers les canaux de transmission que sont les exportations, les prix des matières premières, le flux des capitaux étrangers (transferts des travailleurs et capitaux privés).

Au niveau mondial, des contraintes pèsent sur la réalisation de tous les OMD. Il s'agit notamment du faible volume de l'APD qui est en baisse, alors que l'engagement avait été pris pour son doublement avant 2010, lors du sommet du G8 tenu en Ecosse (2005). De plus, depuis la survenue de la crise financière internationale qui a entraîné un accroissement des aides substantielles de la part des pays

développés en faveur de leur économie, il faut s'inquiéter de l'érosion de l'aide au développement et du niveau de financement des OMD dans les pays en développement.

III.4. Impact du changement climatique sur les progrès des OMD

Le réchauffement global de la planète, l'augmentation du niveau de la mer, la baisse en cours de la pluviométrie et les cycles de sécheresse et d'humidité particulièrement bien marquées pendant les dernières décennies sont des indices majeurs des processus de changement climatique actuel. Les changements climatiques accentuent, également, le phénomène d'érosion hydrique, le ravinement et/ou la salinisation des sols arables. En zone rurale, ce sont plusieurs étendues de terres arables qui sont détruites, chaque année, après le passage des eaux. Au niveau des deltas du fleuve Sine Saloum et Casamance, la remontée de la langue salée et l'élévation du niveau de la mer ont entraîné la salinisation de plusieurs superficies de terres de culture.

En ce qui concerne la pollution, le Sénégal fait face à des problèmes liés aux rejets gazeux provenant des industries, des pots d'échappement des véhicules, des déchets solides qui souillent les eaux, des déchets dangereux comme les pesticides obsolètes, les déchets biomédicaux et les déchets infectieux.

IV. PERSPECTIVES POUR L'ATTEINTE DES OMD A L'HORIZON 2015

Les résultats obtenus au cours de ces dernières années et les tendances qui se dégagent montrent que le Sénégal est sur une « bonne trajectoire » pour atteindre les OMD. Dans le but de consolider et d'accroître les performances, le pays a engagé le processus d'élaboration d'un nouveau document de politique économique et sociale (2011-2015) qui vise l'atteinte de tous les OMD à l'horizon 2015 et l'émergence économique vers 2020.

IV.1. Stabilité du cadre macroéconomique et lutte contre la pauvreté

Dans la perspective de l'objectif de réduction de la pauvreté, le Sénégal a la ferme volonté de relancer la croissance économique et d'atteindre des taux de croissance de l'ordre de 7% par an. Pour ce faire, il vise de manière spécifique, l'accélération de la croissance, la modernisation du secteur agricole et le développement du monde rural à travers la mise en œuvre de la GOANA et de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA). S'agissant du domaine de l'emploi, l'objectif vise la création massive d'emplois dans le secteur agricole, notamment par le biais des fermes agricoles ; l'adoption et la mise en œuvre d'une nouvelle politique nationale de l'emploi ; une meilleure harmonisation et mise en cohérence des politiques de l'emploi.

Pour le secteur de l'énergie, la profondeur de la crise et le caractère durable des tensions sur le marché pétrolier international ont poussé le Sénégal à réexaminer les orientations contenues dans la Lettre de Politique (LPDSE)²⁰ et favoriser la maîtrise de l'énergie. A cet effet, l'Etat ambitionne

²⁰Une nouvelle Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie (LPDSE) a été adoptée en février 2008.

d'atteindre en 2012, des taux d'électrification de 75% au niveau national, 50%, en milieu rural, et 95% en milieu urbain. Plus généralement, un programme d'accès aux services énergétiques sera exécuté et il permettra de promouvoir les activités productives et l'amélioration des services sociaux de base (éducation, santé, hydraulique).

Pour l'atteinte des OMD, des actions spécifiques sont en cours d'exécution dans le secteur de l'énergie, à savoir:

- ✓ la diversification énergétique avec notamment l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et des biocarburants, en se fixant comme objectif l'accroissement à 15% de la part des énergies renouvelables et des biocarburants dans le bilan énergétique à l'horizon 2020.
- ✓ la poursuite des mesures de restructuration du secteur de l'énergie et la réforme institutionnelle de la SENELEC, en vue d'assurer l'approvisionnement du Sénégal en énergie, dans les meilleures conditions et au moindre coût, pour les ménages et les grands secteurs économiques, tout en élargissant l'accès des populations aux services modernes de l'énergie ;
- ✓ la poursuite, par la SENELEC, de la mise en œuvre d'un ambitieux programme de modernisation de ses équipements visant à renforcer les capacités de production, à mettre en place un réseau électrique bien équipé et à renforcer et développer les réseaux de distribution pour une meilleure qualité de service.
- ✓ les projets envisagés permettront de porter la puissance exploitable du parc de production de 456 MW en 2007 à 518 MW en 2008, 639 MW en 2010 et 764 MW en 2011, soit un accroissement cumulé de 65% en 2008, 102% en 2010, et 139% en 2011 par rapport à l'année 2000 de référence.
- ✓ l'augmentation des capacités de stockage des produits énergétiques.
- ✓ l'appui aux efforts sous régionaux d'intégration énergétique : Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG), *West African Power Pool* (WAPP), Projet de Gazoduc de l'Ouest Africain (PGAO), volet énergie du NEPAD.

Pour le secteur des infrastructures, le Sénégal poursuit une politique d'amélioration de la mobilité en milieu urbain et rural en renforçant la qualité des ouvrages routiers et d'art et en renforçant l'intégration de ce secteur dans un aménagement du territoire dynamique qui devra constituer le socle des politiques d'accélération de la croissance.

IV.2. Education

Les perspectives à moyen terme du secteur sont essentiellement liées à l'équité dans l'accessibilité du service fourni, un renforcement de sa qualité et une meilleure efficacité du système éducatif.

A cet effet, l'initiative « Fast Track » qui appuie le Sénégal pour réaliser la scolarisation universelle en 2015 sera mise en œuvre au courant de l'année 2010. Elle permettra d'augmenter considérablement la capacité d'accueil du réseau scolaire et d'améliorer nettement l'environnement physique des

écoles élémentaires. La diversification de l'offre à travers une carte scolaire dynamique prenant en charge la demande des communautés en matière de contenus des enseignements sera poursuivie. A ce titre, des écoles franco arabes et des « *daaras* » modernes seront développées. Les campagnes de mobilisation et de sensibilisation pour l'inscription des enfants et leur maintien (particulièrement des filles) seront renforcées.

L'ouverture au besoin de classes multigrades et d'écoles à classe unique, l'octroi de bourses d'études en particulier aux catégories défavorisées, la gratuité des manuels et fournitures scolaires, le renforcement de la couverture en cantines scolaires des milieux ruraux et périurbains et la généralisation du nouveau curriculum de l'éducation de base, le renforcement de la formation/encadrement des enseignants sont des stratégies qui seront poursuivies. De même, des mesures et actions nouvelles seront prises pour concourir à l'amélioration de l'accès au cycle moyen, à la réduction des redoublements et des abandons.

L'allocation des ressources (financières, humaines et matérielles) sera améliorée à travers la définition de critères ; la gestion de ces ressources sera améliorée grâce au renforcement de capacités des responsables en vue de l'appropriation progressive d'une culture de gestion axée sur les résultats.

Par ailleurs, pour la résorption du stock d'analphabètes estimé à 2,2 millions²¹, en 2007, l'objectif du Sénégal est d'enrôler 92893 apprenants (dont 62,2% femmes) par an. A cet effet, des stratégies nouvelles sont en cours d'étude ou d'expérimentation pour renforcer l'efficacité des programmes d'alphabétisation. La sensibilisation sur les enjeux, la formation des collectivités locales, l'amélioration du système d'information et la mobilisation des ressources additionnelles, seront poursuivies.

IV.3. Santé et nutrition

Pour atteindre les OMD du secteur de la santé, l'objectif est de mettre en œuvre les actions consignées dans la « feuille de route multisectorielle » pour accélérer la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelle et infanto-juvénile au Sénégal, notamment par :

- ✓ le renforcement des programmes de formation, l'augmentation de la disponibilité et de l'accessibilité des services de santé notamment ceux afférents à la santé maternelle et néonatale (SMN) de qualité ;
- ✓ le recrutement de personnel suffisant et leur fixation dans les zones difficiles ;
- ✓ le relèvement du plateau technique en rapport avec la carte sanitaire ;
- ✓ la généralisation des consultations prénatales et le développement des programmes de vaccination ;
- ✓ le renforcement de la Planification familiale et les soins obstétricaux néonataux d'urgences ;
- ✓ l'amélioration de la prise en charge des enfants en situation d'insuffisance pondérale ;

²¹Le stock est de 2 234 196 en 2007.

- ✓ la coordination et la mise en place des synergies intersectorielles nécessaires à la réalisation de la composante santé des OMD, à travers la mise en œuvre efficace des programmes de santé et l'implication du secteur privé et des collectivités locales ;
- ✓ l'amélioration de l'utilisation des soins préventifs, en renforçant les initiatives telles que : « Badianou Gokh » ; la gratuité des soins chez les groupes vulnérables (femmes enceintes, personnes âgées) et la réduction du prix des médicaments et des consultations pour les pathologies à soins coûteux.

IV.4. Développement durable

Dans le cadre de l'objectif de développement durable, le Sénégal mettra le focus sur la consolidation des acquis en matière d'environnement et sur la prise en compte de la durabilité qui est un aspect transversal de la politique de développement économique et sociale du pays. Pour l'atteinte des objectifs en matière d'accès à l'assainissement en 2015, il s'agira de mobiliser de nouveaux financements pour continuer la subvention de la politique d'accès à l'assainissement et redresser la tendance baissière observée en 2009.

En milieu urbain, il s'agira de mobiliser de nouveaux financements pour continuer la subvention de la politique d'accès à l'assainissement et redresser la tendance baissière observée en 2009.

Il ressort donc de l'analyse des performances une contrainte majeure qu'il convient de lever pour inverser ou plutôt impulser des tendances plus favorables à l'atteinte des objectifs. C'est l'insuffisance des financements. Une mobilisation plus accélérée de nouveaux financements en faveur de plusieurs programmes de développement de l'accès permettront de rattraper le retard enregistré.

S'agissant du secteur de l'environnement, il importe à moyen terme de renforcer en personnel suffisant le département ministériel et mettre en place un système de renforcement des capacités et la mobilisation de ressources nécessaires pour le financement des grands projets tels que la Grande Muraille Verte, les Eco-villages et la protection des zones marines.

Concernant le domaine de l'habitat et du cadre de vie, les perspectives sont relatives à la mise en place du fonds de viabilisation qui devrait permettre d'accélérer l'aménagement de parcelles viabilisées ; le renforcement du Programme des ZAC ; le financement des programmes d'habitat coopératif ; le renforcement des moyens du programme « une famille, un toit » et « villes du Sénégal sans bidonvilles » ; le renforcement du Projet de Construction des Logements Sociaux et de Lutte contre les Inondations et les Bidonvilles (plan Jaxaay) ; et la mise en place d'un fonds de garantie pour l'accès à l'habitat comme instrument de mise en œuvre des OMD.

IV.5. Protection des groupes vulnérables

Bien que différents mécanismes d'appui technique et financier aient été mis en place - les Fonds de promotion pour l'entrepreneuriat féminin, le Fonds National de crédits pour les femmes et les actions pour réduire la vulnérabilité des femmes et promouvoir leur autonomisation - devront être renforcés. Entre 2007 et 2009, le nombre de bénéficiaires de financement est passé de 18 944 à 4967

avec un volume de financements passant de 1,05 milliards de FCFA à moins d'un milliard de FCFA. Cette enveloppe sera destinée, entre autres, à l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables, et l'instauration de cash-transferts qui constituent à court terme, des priorités du secteur.

Dans le cadre de l'éducation surveillée, l'Etat et les partenaires ont initié plusieurs projets qui sont entre autres la construction et l'équipement de centres polyvalents et le recrutement 200 éducateurs spécialisés. Les perspectives portent sur la mobilisation des ressources techniques, matérielles et financières nécessaires pour relever le niveau de prise en charge des mineurs et la construction d'un centre national fermé pour accueillir des jeunes vulnérables.

S'agissant de la protection sociale, il s'agit d'accélérer la mise en œuvre de l'Initiative Nationale pour la Protection sociale des groupes vulnérables dont le besoin de financement est de 30 milliards FCFA d'ici à 2015.

IV.6. Partenariat mondial

Conformément à l'engagement pris pour son doublement avant 2010, lors du sommet du G8 tenu en Ecosse (2005), l'ensemble des partenaires financiers sont convaincus de la nécessité d'augmenter le volume de l'APD en vue de l'atteinte des OMD, tout en respectant le cadre de mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Dans cette optique, l'ouverture vers de nouveaux partenariats, à travers la coopération sud-sud constitue une avancée certaine qui permettra au Sénégal de redynamiser des axes de coopération et de déployer des stratégies innovantes de coopération.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Ce présent rapport a retracé les performances enregistrées dans la mise en œuvre des OMD, avec un accent particulier sur l'année 2009. Les résultats obtenus au cours de ces dernières années et les tendances dégagées montrent que le Sénégal est sur une « bonne trajectoire » pour atteindre les OMD.

Toutefois, des tendances lourdes subsistent, notamment dans le secteur de la santé et de l'éducation, où les progrès sont encore en dessous des objectifs fixés pour 2015. Il s'agit notamment du taux de mortalité infanto-juvénile, du taux de mortalité maternelle et du taux d'achèvement du cycle primaire. De même, les impacts sur la réduction de la pauvreté ont été atténués du fait des chocs comme la flambée des prix, la crise financière internationale et les catastrophes vécues par les populations ces dernières années.

Dans le but de consolider et d'accroître les performances, le Sénégal a engagé le processus d'élaboration d'un nouveau document de politique économique et sociale (2011-2015) qui vise l'atteinte de tous les OMD à l'horizon 2015 et l'émergence économique.

❖ **Recommandations pour l'atteinte de tous les OMD**

☞ **Recommandation 1 :** la mise en œuvre d'un plan stratégique pour l'agriculture, articulé autour de la GOANA, du PNIA et du PSRDA (Programme Sous Régional de Développement de l'Agriculture), en cohérence avec la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) afin de porter la croissance économique à des niveaux élevés ; la promotion de l'emploi et le développement des autres sous-secteurs non agricoles du « secteur primaire²² ».

☞ **Recommandation 2 :** l'amélioration significative du taux d'achèvement du primaire avant 2010, notamment par :

- l'accélération du programme de constructions de 2700 salles de classes par an, dont plus de 50% remplaceront les abris provisoires ;
- la diversification de l'offre d'éducation à travers le développement des écoles franco arabes et la construction de « daaras » modernes ;
- le renforcement de la mise en œuvre des programmes de cantines scolaires ;
- L'amélioration de l'environnement scolaire à travers la mise à niveau des écoles en ouvrages annexes (points d'eau, bloc hygiène, mur de clôture, électrification), la sensibilisation des parents sur les droits de l'enfant par rapport à l'inscription et au maintien à l'école, tout en allégeant les enfants des travaux dans les foyers ;

²²Au sens de la Comptabilité Nationale.

- le recrutement de 2500 à 3000 enseignants par an, avec une gestion optimale des quantités horaires et des contrats de performance entre l'enseignant, les inspecteurs, les responsables de programmes et l'Etat pour des résultats probants au regard des efforts financiers énormes de l'Etat consentis dans le secteur éducatif ;
- L'appui à la généralisation du nouveau curriculum de l'éducation de base.

☞ **Recommandation 3** : la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) et la poursuite de la mise en œuvre des programmes importants comme le « Plan sésame (gratuité des soins pour les personnes âgées), la gratuité de l'accouchement et de la césarienne,... », le développement des mutuelles de santé, ou un dispositif d'assistance maladie.

☞ **Recommandation 4** : la poursuite de la modernisation et la mise à niveau des infrastructures d'accompagnement (routes, ports et énergie) et l'assujettissement des politiques publiques au respect des orientations de l'aménagement du territoire.

☞ **Recommandation 5** : la mise en œuvre de politiques transversales et d'accompagnement pour l'emploi et le genre ; la prise en compte de l'environnement ; la gestion des risques (économiques et naturels).

☞ **Recommandation 6** : la mise en œuvre des actions consignées dans la « feuille de route multisectorielle pour accélérer la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelle et infantile-juvénile au Sénégal, 2006 – 2015 », notamment par :

- le renforcement des programmes de formation, l'augmentation de la disponibilité et de l'accessibilité des services de santé maternelle et néonatale (SMN) de qualité ;
- l'amélioration et une meilleure répartition de l'offre de services de santé (personnel suffisant, plateau technique relevé, infrastructures de santé de qualité, etc.) ;
- la généralisation des consultations prénatales et le renforcement des programmes de vaccination ;
- le renforcement de la planification familiale et les soins obstétricaux néonataux d'urgence ;
- la coordination et la mise en place des synergies intersectorielles nécessaires à la réalisation de la composante santé des OMD, à travers la mise en œuvre efficace des programmes de santé.

☞ **Recommandation 7** : l'accélération de l'accès à un habitat amélioré à travers la construction de logements sociaux (renforcement du plan Jaxaay).

- ☞ **Recommandation 8** : la poursuite de l'identification et de la mise en œuvre de sous-programmes pour un meilleur accès à l'eau potable et l'assainissement à travers le PEPAM en mettant un accent particulier sur le sous-secteur de l'assainissement.
- ☞ **Recommandation 9** : le renforcement des capacités financières et techniques des collectivités locales pour la prise en charge des OMD dans leurs programmes, notamment en ce qui concerne les secteurs de l'éducation, de santé, d'eau potable et d'assainissement ; et la mise à disposition à temps des fonds transférés par l'Etat.
- ☞ **Recommandation 10** : le renforcement du partenariat mondial pour le financement des OMD notamment par :
- la mise en œuvre effective, par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et par l'Etat, des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (appropriation, alignement, harmonisation, gestion axée sur les résultats, responsabilité mutuelle et la prévisibilité) ;
 - l'accroissement des ressources traditionnelles de l'aide publique au développement pour atteindre l'objectif de 0,7 % du revenu national brut des pays développés ainsi que les autres formes de financements innovants destinés aux secteurs sociaux ;
 - la réduction de contraintes de mobilisation des financements accordés par les PTF en recourant davantage à la modalité de l'appui budgétaire.
- ☞ **Recommandation 11** : le renforcement de la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance économique et politique pour lever les contraintes liées à l'amélioration de l'environnement des affaires qui freinent le processus de développement.
- ☞ **Recommandation 12** : la réalisation de la revue des politiques sectorielles et du DSRP et la mise en œuvre des recommandations pour promouvoir l'efficacité des politiques publiques et l'adoption d'un mécanisme qui veille à la cohérence et à la complémentarité des interventions des programmes d'appui au développement des secteurs de l'éducation et de santé pour l'atteinte des OMD.
- ☞ **Recommandation 13** : la mise en œuvre du schéma directeur de la statistique en vue de renforcer le renseignement des indicateurs de performance et de progrès, notamment ceux des OMD.

Annexes :

Annexe 1: Indices FGT de la pauvreté au Sénégal

	Ménages				Individus			
	Niveau national	Dakar	Autres zones urbaines	Milieu rural	Niveau national	Dakar	Autres zones	Milieu rural
	2001-02							
Incidence de la pauvreté (%)	48,5	33,3	43,3	57,5	57,1	42,0	50,1	65,2
Coefficient de Gini	37,4	41,9	38,3	29,9	34,2	37,3	35,2	30,1
	2005-06							
Incidence de la pauvreté (%)	42,6	25,3	30,8	55,6	50,8	32,5	38,8	61,9
Coefficient de Gini	35,1	35,3	32,1	31,4	32,0	31,9	28,9	30,2
Contribution	100	16,6	13,3	70,1	100	15,4	13,4	71,2

Source : ANSD, ESAM-II 2001 et ESPS 2005

Annexe 2: Evolution du taux d'accès aux infrastructures de base en milieu rural entre 2000 et 2009

Type d'infrastructures	2000	2009
Infrastructures de base		
Eau	75,4	83,5
ligne électrique	25,1	37,9
Poste de courant	15,1	19,7
Ecole primaire	80,2	91,1
Boutique	62,1	92,3
Marché hebdomadaire	32,4	37,5
Poste de santé	55,1	64,3
Maternité	56,3	62,8
Route bitumée	42,0	50,3
Route en latérite	39,7	52,0
Infrastructures de transformation, de conservation des produits (agricoles, élevage, pêche)		
Moulin	57,9	76,6
Approvis. intrants	27,5	36,7
Magasin de stockage	30,6	33,3
AGP produits agricoles	44,0	56,3
AGP fruits	25,1	24,8
AGP produits d'élevage	45,4	39,7
AGP produits de mer	13,5	18,3
AGP produits forestiers	42,1	44,0
AGP aliment de bétail	19,5	37,1
Atelier d'artisanat	34,6	44,6

Source : Enquête Village 2000 et 2009, ANSD

NB : Une infrastructure est considérée comme accessible si la condition ci-dessous est satisfaite (la condition étant différente pour chacune des infrastructures) : Source d'approvisionnement en eau potable (robinet, puits moderne, forage) à moins d'un kilomètre du village ; Ecole primaire à moins de 3 kilomètres du village ; Poste de santé à moins de 5 kilomètres du village ; Boutique, marché hebdomadaire à moins de 5 kilomètres du village ; Route (bitumée ou en latérite) à moins de 5 kilomètres du village ; Centre d'alphabétisation à moins de 3 kilomètres du village ; Maternité à moins de 5 kilomètres du village ; Poste de téléphone à moins de 5 kilomètres du village ; Electricité (poste de courant, ligne électrique) dans le village ; Source d'approvisionnement en intrant à moins de 5 kilomètres du village ; et enfin magasin de stockage dans le village.

Annexe 3: Taux d'accès aux infrastructures de base au niveau des villages en fonction du niveau de vie, 2000-2009

	Eau	ligne électrique	Poste de courant	Ecole primaire	Boutique	Marché hebdomadaire	Poste de santé	Maternité	Route bitumée	Route en latérite
2000										
Q1 (plus pauvre)	69.1	21.5	9.0	77.2	57.1	25.5	41.7	45.5	38.0	26.0
Q2	74.3	21.3	10.5	77.3	61.5	29.8	51.5	51.8	39.1	26.1
Q3	74.4	23.7	14.8	85.5	61.8	24.3	61.6	61.4	41.4	53.9
Q4	78.2	19.3	10.9	86.7	57.3	38.8	56.0	59.3	35.7	51.3
Q5 (moins pauvre)	84.0	47.5	38.7	72.5	78.3	49.5	71.2	68.7	63.3	46.3
Ensemble	75.4	25.1	15.1	80.2	62.1	32.4	55.1	56.3	42.0	39.7
2009										
Q1 (plus pauvre)	80.9	32.4	21.0	88.9	85.4	26.4	50.8	50.1	41.1	43.2
Q2	84.5	34.7	13.9	94.0	93.4	37.1	68.6	65.7	53.8	49.4
Q3	86.8	34.4	18.6	94.0	93.8	30.2	66.4	67.4	52.0	70.7
Q4	81.9	32.2	5.3	93.5	98.4	37.3	64.3	63.8	41.2	63.5
Q5 (moins pauvre)	84.3	58.3	42.3	85.1	91.1	58.9	73.6	69.4	66.4	34.5
Ensemble	83.5	37.9	19.7	91.1	92.3	37.5	64.3	62.8	50.3	52.0

Source : Carte de pauvreté, Enquête Village 2000 et Prévisions 2009, ANSD

Annexe 4: Quelques indicateurs sur l'emploi

Indicateurs (%)	Strate	2001-2002	2005-2006
Proportion du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale	National	8,1	8,2
	Dakar	7,3	8,3
	autres villes	7,4	8,4
	rural	9,3	8,0
Taux d'alphabétisation des 15 a 24 ans	National	49,3	50,9
	Dakar	66,5	69,7
	autres villes	64,8	65,8
	rural	34,5	35,4
Taux d'alphabétisation des hommes de 15 a 24 ans	National	58,9	58,1
	Dakar	72,6	74,8
	autres villes	73,5	73,0
	rural	46,2	42,9
Taux d'alphabétisation des femmes de 15 a 24 ans	National	41,0	44,8
	Dakar	61,0	65,2
	autres villes	57,8	58,7
	rural	24,2	29,3
Pourcentage des femmes de 15 a 60 ans salariées dans les secteurs non agricole, élevage, forêt	National	21,6	26,5
	Dakar	35,6	37,6
	autres villes	24,0	25,4
	rural	7,8	12,1
Taux de chômage des 15 a 24 ans	National	13,6	14,4
	Dakar	19,0	21,4
	autres villes	11,0	14,3
	rural	12,0	10,3

Source : ANSD, ESAM-II 2001 et ESPS 2005

Annexe 5: Possession de ligne de téléphone fixe selon la zone de résidence

Strate	Nombre de lignes pour 100 ménages	Lignes de téléphone		Nombre de ménages
		Nombre	%	
Dakar	24,3	96714	48,6	398424
Autres villes	11,3	30191	15,2	268062
Milieu rural	10,2	72232	36,3	707070
Ensemble	14,5	199137	100,0	1373556

Source : ENTICS 2009, ANSD-ARTP

Annexe 6: Possession de ligne de téléphone mobile selon la zone de résidence

Strate	Nombre de ménages	Nombre total de lignes	Nombre de lignes pour 100 ménages	Nombre de ménage ayant effectivement de lignes de téléphone mobile	Taux de pénétration du téléphone mobile dans les ménages
Dakar	398424	1504345	377,6	378241	94,9
Autres villes	268062	762049	284,3	238066	88,8
Milieu rural	707070	1822106	257,7	585203	82,8
Sénégal	1373556	4088499	297,7	1201509	87,5

Source : ENTICS 2009, ANSD/ARTP

Annexe 7: Nombre d'ordinateurs disponibles dans le ménage selon la zone de résidence

	Nombre d'ordinateur pour 100 ménages
Dakar	27,5
Autres villes	8,8
Rural	3,5
Ensemble	11,5

Source : ENTICS 2009, ANSD-ARTP

Annexe 8: Evolution du taux d'accès amélioré à l'eau potable : Réalisations et prévisions

Libellé indicateur	Réalizations							Objectifs			
	1990	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2012	2014	2015
Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure											
<i>Milieu urbain</i>	62,0%	81,0%	92,0%	93,0%	98,0%	94,0%	97,0%	97,0%	98,0%	99,0%	100,0%
<i>Milieu rural</i>	51,0%	59,0%	64,0%	69,5%	72,4%	75,5%	73,6%	77,0%	79,5%	81,0%	82,0%
TOTAL	56,0%	68,9%	76,6%	80,1%	83,9%	83,8%	84,1%	86,0%	87,8%	89,1%	90,1%

Source : note n°507/MAHP/PEPAM, juin 2010

Annexe 9: Evolution du taux d'accès à l'assainissement amélioré : Réalisations et prévisions

Libellé indicateur	Réalisations							Objectifs			
	1990	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2012	2014	2015
Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement											
<i>Milieu urbain</i>	52,0%	56,0%	59,0%	62,0%	63,9%	63,4%	63,6%	68,3%	72,2%	76,1%	78,0%
<i>Milieu rural</i>	9,0%	16,0%	26,2%	26,7%	26,8%	27,5%	28,9%	42,0%	52,0%	59,0%	63,0%
TOTAL	25,8%	33,6%	41,0%	42,6%	43,7%	43,8%	44,9%	54,1%	61,3%	67,0%	70,1%

Source : note n°507/MAHP/PEPAM, juin 2010

Objectifs et cibles		Indicateurs	
Objectif 1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim			
Cible 1.	Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1.	Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour
		2.	Indice d'écart de la pauvreté [incidence de la pauvreté x degré de pauvreté]
		3.	Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
Cible 2.	Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	4.	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale
		5.	Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique
Objectif 2. Assurer une éducation primaire pour tous			
Cible 3.	D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	6.	Taux net de scolarisation dans le primaire
		7.	Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième
		8.	Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans
Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes			
Cible 4.	Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	9.	Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur
		10.	Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes
		11.	Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole
		12.	Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national
Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans			
Cible 5.	Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	13.	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
		14.	Taux de mortalité infantile
		15.	Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole
Objectif 5. Améliorer la santé maternelle			
Cible 6.	Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	16.	Taux de mortalité maternelle
		17.	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies			
Cible 7.	D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	18.	Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans
		19.	Taux d'utilisation de la contraception
		20.	Nombre d'enfants orphelins du sida
Cible 8.	D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	21.	Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie
		22.	Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme
		23.	Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie
		24.	Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe
Objectif 7. Assurer un environnement durable*			
Cible 9.	Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	25.	Proportion de zones forestières
		26.	Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité
		27.	PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique)
		28.	Émissions de dioxyde de carbone (par habitant) [À ces indicateurs s'ajoutent deux chiffres concernant la pollution atmosphérique mondiale : l'appauvrissement de la couche d'ozone et l'accumulation de gaz favorisant le réchauffement de la planète]
Cible 10.	Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre	29.	Proportion de la population ayant accès à une source d'eau meilleure
Cible 11.	Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	30.	Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement
		31.	Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements [La ventilation urbaine/rurale de plusieurs des indicateurs ci-dessus pourra être utile au suivi de l'amélioration de la situation des habitants de taudis]

Objectif 8 . Mettre en place un partenariat mondial pour le développement*

<p>Cible 12 . Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire</p> <p>Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international</p>	<p><i>Certains des indicateurs ci-après seront évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA) de l'Afrique, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement</i></p> <p><u>Aide publique au développement</u></p> <p>32. APD nette, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs (cibles : 0,7 % au total et 0,15 % pour les PMA)</p> <p>33. Proportion de l'APD consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)</p> <p>34. Proportion de l'APD qui est déliée</p> <p>35. Proportion de l'APD consacrée à l'environnement dans les petits États insulaires en développement</p> <p>36. Proportion de l'APD consacrée au secteur des transports dans les pays sans littoral</p> <p><u>Accès au marché</u></p> <p>37. Proportion des exportations (en valeur et à l'exclusion des armes) admises en franchise de droits de douane et hors contingents</p> <p>38. Taux moyens de droits de douane et contingents appliqués aux produits agricoles, textiles et vêtements</p> <p>39. Subventions agricoles nationales et à l'exportation dans les pays de l'OCDE</p> <p>40. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales</p> <p><u>Viabilité de la dette</u></p> <p>41. Proportion de la dette publique bilatérale des PPTTE qui a été annulée</p> <p>42. Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services</p> <p>43. Proportion de l'APD fournie au titre de l'allègement de la dette</p> <p>44. Nombre de pays ayant atteint les points de décision et d'achèvement de l'Initiative PPTTE</p>
<p>Cible 13 . S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés</p> <p>La réalisation de cette cible suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés ; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPTTE et l'annulation des dettes publiques bilatérales ; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté</p>	
<p>Cible 14 . Répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement</p> <p>(en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)</p>	
<p>Cible 15. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme</p>	
<p>Cible 16. En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile</p>	<p>45. Taux de chômage des 15 à 24 ans</p>
<p>Cible 17. En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement</p>	<p>46. Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable</p>
<p>Cible 18. En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous</p>	<p>47. Nombre de lignes téléphoniques pour 1 000 habitants</p> <p>48. Nombre de micro-ordinateurs pour 1 000 habitants</p> <p><i>Autres indicateurs à déterminer</i></p>

Annexe 11: Indicateurs de la liste restreinte (Version juin 2010) de suivi du DSRP-II

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus	Structures responsables	Référence	HISTORIQUE						CIBLES/OBJECTIFS				
				2004	2005	2006	2007	2008	2009(R*)	2009 (P*)	2010	2011	2015	
AXE I: CREATION DE RICHESSE ET CROISSANCE PRO PAUVRE	CADRE MACROECONOMIQUE													
	1. Taux de croissance réel	DPEE	2004	5,9%	5,6%	2,4%	4,7%	2,50%	1,5%	5,2%	5,0%	5,1%	7,0%	
	2. Taux d'inflation	DPEE	2004	0,5%	1,7%	2,1%	5,9%	5,8%	-1,0%	3,1%	2,0%	2,0%	2,0%	
	3. Taux d'investissement	DPEE	2004	21,6%	24,5%	24,8%	26,4%	26,8%	26,7%	26,0%	26,0%	26,0%	30,0%	
	4. Solde budgétaire global hors dons (base ordonnancement)/PIB (courant)	DPEE	2004	-5,2%	-4,6%	-7,3%	-5,9%	-6,8%	-4,5%	-5,4%	-4,0%	-4,0%	-3%	
	PAUVRETE MONETAIRE													
	5. Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté	National	ANSD/MEF	2005	ref 2005	50,80%	50,40%	48,40%	(*) Pas de données récentes			42,00%		<30%
		Urbain	ANSD/MEF	2005	ref 2005	38,80%	38,00%	34,00%				<30%		<25%
		Rural	ANSD/MEF	2005	ref 2005	61,90%	56,00%	48,00%				<43%		<30%
	AGRICULTURE													
	6. Rapport entre production irriguée / production totale	DAPS	2004	13,10%	12,90%	16,70%	18,90%	21,30%	21,0%	24%	27,1%	30,6%	50%	
	7. Production céréalière (en tonnes)	DAPS	2004	1084530	1432831	1010198	772 239	1 756 706	1 713 455	1352290	1374828	1394468	1454971	
	ELEVAGE													
8. Quantité de lait produit par an (millions de litres)	DIREL/MEL	2005	ref 2005	116	120	137	146	166,7	148	162	170	208		
9. Quantité de viande et d'abats produits par an (en milliers de tonnes)	DIREL/MEL	2005	ref 2005	131	140	133	152,255	166,1	180	198	217	291		

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus	Structures responsables	Référence	HISTORIQUE						CIBLES/OBJECTIFS				
				2004	2005	2006	2007	2008	2009(R*)	2009 (P*)	2010	2011	2015	
TOURISME														
	10. Nombre d'entrées de touristes par an	DEP/Tourisme	2004	666616	769489	866154	874 623	918 300	458 919	1300000	1500000	1 750 000	2 000 000	
TRANSPORT														
	11. Pourcentage de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable en toute saison	DTT---ANS	2000(enquête village)					(**)						
	12. Nombre de km de pistes de désenclavement construites en milieu rural par an	AATR	2006	313	320	640	373	277,483	209	590	250	200	600	
	13. Nombre de km de route non revêtue classée récupéré par an	AATR	2005	435	736	356	373	277,483	1105,7	350	400	430	460	
	14. Nombre de km de route revêtue classée récupéré par an	AATR	2005	260	270	500	596	301,2	608	370	400	425	450	
ÉNERGIE														
	15. Nombre de MW mis en service (Puissance installée)	SENELEC	2004	514,5	562,5	632,9	641	698,5	684,55	698,35	684,55	950	950	
	16. Nombre de milliers de MWh produits (Energie disponible)	SENELEC	2004	1952	2170	2192	2305,6	2400,4	2489,217	2660,257	2568	2814	3070	
	17. Taux d'électrification rurale	DE/ME	2004	13,0%	14%	16%	17,2%	21%	22%	22%	37 %	47%	55%	
MICROFINANCE														
	18. Nombre de bénéficiaires	DRS/SFD	2006			799 625	871035	914 597		1 000 656	1 077 629	1 142 647	1 426 629	
SECTEUR PRIVÉ														
	19. Délais et coût du transfert de propriété	délai	DGID/MEF	2005	ref 2005	118 jours en moy.	< 118 jours en	114 jours	18 jours	20 jours	20jours	20jours	20jours	

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus		Structures responsables	Référence	HISTORIQUE						CIBLES/OBJECTIFS				
					2004	2005	2006	2007	2008	2009(R*)	2009 (P*)	2010	2011	2015	
		Coût		2005	ref 2005	20,5% de la val de la propriété	< 20,5% de la val de la propriété	< 20,5% de la val de la propriété			< 20,5% de la val de la propriété	12% de la valeur	<12% de la valeur	<12% de la valeur	
EQUITÉ DE GENRE															
	20. Pourcentage de femmes dans les instances de décision au niveau politique		Ministère de la famille	2008	Indicateur nouveau				17,98%		>10%	>10%	>10%	>10%	
EMPLOI															
	21. Taux de sous-emploi		Dir Emploi-- ANSD	2005	ref 2005	22,5% (ESPS)	20,90%	19,50%	18	23,0%	16,90%	15,70%	14,60%	11,00%	
	22. Taux d'activité		Dir Emploi -- ANSD	2002	ref 2005	50,70%	50,70%	53,46%			59,44%	62,68%	66,10%	81,73%	
EDUCATION															
AXE II: ACCELERATION DE LA PROMOTION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE	23. Taux brut de scolarisation		National	DPRE / Education	2004	79,70%	81,90%	83,40%	87,60%	90,10%	92,5%	91,6%	93,7%	96%	105,0%
			Filles		2004	78,0%	80,7%	83,3%	88,5%	92,40%	95,9%	92,5%	94,6%	97%	105,0%
			Garçons		2004	81,4%	83,0%	83,4%	86,8%	88,00%	89,2%	90,7%	92,8%	95,0%	104,0%
	24. Taux d'achèvement		National	DPRE / Education	2004	48,8%	53,4%	49,7%	55,1%	58,40%	59,6%	62,3%	66,2%	70,5%	90,0%
			Filles		2004	45,3%	49,8%	48,1%	52,9%	58,00%	60,4%	60,5%	64,5%	69,0%	90,0%
			Garçons		2004	52,2%	56,9%	51,3%	57,3%	58,80%	58,7%	64,1%	67,8%	71,8%	90%
	25. Taux brut d'Admission au CI		National	DPRE /	2004	93,4%	95,4%	103,2%	110,4%	113,60%	117,5%	110,3%	110,3%	110,3%	110,2%

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus		Structures responsables	Référence	HISTORIQUE						CIBLES/OBJECTIFS				
					2004	2005	2006	2007	2008	2009(R*)	2009 (P*)	2010	2011	2015	
		Filles	Education	2004	95,1%	97,3%	106,4%	115,4%	119,10%	123,9%	109,7%	109,0%	108,5%	106,0%	
		Garçons		2004	91,8%	93,6%	100,1%	105,7%	108,50%	111,5%	106,8%	107,4%	108,0%	110,3,0%	
	26. Taux d'accroissement des effectifs (public, privé, apprentissage) de la FPT		DPRH / METFP	2008	Indicateur nouveau				6,00%	6,0%	4,0%	6,00%	6,00%	20,00%	
	27. Effectifs enrôlés dans les programmes d'alphabétisation	National	Direction de l'Alphabétisation	2005	42000	41660	165422	62223	83529	77988	92893	92893	92893	92893	
		Femmes		2005	33600	31245	141246	489982	66208	66895	57835	57835	57835	57835	
		Hommes		2005	8400	10415	24176	13241	17321	11093	35057	35057	35057	35057	
	SANTE														
	28. Nombre de malades du SIDA pris en charge		SNIS	2004	1855	4407	5500	7325	9252	11821	7935	10493	11752	15000	
	29. Taux de couverture en TPI 2		SNIS	2005	ref 2005	40%	53%	61%	53,7%	58%	80%	80%	82%	85%	
	30. Proportion d'accouchements effectués dans les formations sanitaires (assistés par du personnel formé)		SNIS	2004	39%	51,90%	59%	62,50%	61%	66,9%	68%	70%	73%	≥90%	
31. Proportion d'enfants (0-11mois) complètement vaccinés		SNIS	2004	40%	78%	ND	89%	80%	74%	80%	≥80%	≥80%	≥80%		
32. Nombre d'enfants (0-5ans) bénéficiant d'une surveillance de l'état nutritionnel (poids/taille, poids/age) au niveau communautaire		SNIS--CLM	2004	112 000	140 000	260 000	280 000	418 000	629000	600 000	720 000	890 000	900 000		
Eau et assainissement															
33. Taux d'accès global à l'eau potable	urbain	UC-PEPAM	2004	91,0%	92,0%	93,0%	98,0%	98,0%	97,0%	98,0%	99,0%	99,0%	100,0%		
	Rural	UC-PEPAM	2004	64%	66%	69,5%	72,4%	75,5%	73,6%	75%	77%	78,5%	82%		

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus	Structures responsables	Référence	HISTORIQUE						CIBLES/OBJECTIFS				
				2004	2005	2006	2007	2008	2009(R*)	2009 (P*)	2010	2011	2015	
	34. Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain	UC-PEPAM	2004	57,0%	59,0%	62,0%	63,9%	63,40%	63,6%	67,5%	67,5%	72,5%	78,0%	
	35. Nombre de personnes nouvellement desservies en assainissement en milieu rural	UC-PEPAM	2005	Ref. 2005	20 500	33 100	29 700	74620	12 313	222 890	222 890	239 900	243 500	
	Ressources naturelles et Environnement													
	36. Ratio de reboisement et régénération sur le déboisement	Ministère de l'Environnement	2004	0,6	0,74	1,02	1,08	1,25	0,7	≥ Ratio 2008	≥ Ratio 2009	≥ Ratio 2010	≥ Ratio 2014	
	37. Quantité de biomasses végétales ravagées par les feux de brousse par an (en tonnes)	Ministère de l'Environnement	2006	Indicateur nouveau		1595147	753900	952900	195 785	736496	569238	439964	157004	
	38. Proportion de plans de gestion environnementale mis en œuvre et suivis (suivant EIE)	Ministère de l'Environnement	132 PGE	EIE	EIE	EIE	EIE	17%	30,0%	57%	60%	65%	85%	
Habitat et cadre de vie														
39. Nombre de personnes sorties des habitats spontanés et relogés par an	Ministère de l'habitat	2005	ref 2005	180000	8130	5260	27750	61 792	73575	73575	73575	73575		
Protection sociale et suivi des groupes vulnérables														
AXE_III	40. Nombre de ménages vulnérables bénéficiaires d'allocation de ressources	Minist de la Famille	2005	ref 2005	1250	1250	1250	3745	1500	1500	2000	2500	5000	
	41. Nombre de personnes handicapées appareillées	Dir action sociale, Prog PRBC	2006	ref 2005	ref 2005	1050	850	13108	1050	1050	1050	1050	4200	
	42. Nombre d'enfants retirés des pires formes de travail et réintégrés dans le système socio-éducatif	Minist de la Famille	2007	Indicateur nouveau			1462	1731	6781	1817	1907	2002	2102	

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus	Structures responsables	Référence	HISTORIQUE						CIBLES/OBJECTIFS				
				2004	2005	2006	2007	2008	2009(R*)	2009 (P*)	2010	2011	2015	
AXE_IV	Bonne gouvernance et développement décentralisé													
	43. Nombre de marchés gré à gré non conformes au code en vigueur	ARMP	2008	Indicateur nouveau				(***)	0	0	0	0	0	
	44. Durée moyenne de la passation demarché	ARMP -- DCMP	2008	Indicateur nouveau				129	129	<=150	<=150	<=150	<=150	
	45. Nombre de projets de lois de règlement reçus par la cour des comptes par rapport au retard cumulé	Cour des Comptes	2007	Indicateur nouveau			2	3 (2002, 2003 et 2004)	3	3 (proj loi 2005, 2006 et 2007)	1 (proj loi 2008)	1 (proj loi 2009)	1 (proj loi 2013)	
	46. Nombre de comptes de gestion (Etablissements publics, Etat, régions) reçus par la Cour des Comptes sur le nombre de comptes attendus (en %)	Cour des Comptes	2005	ref 2005	13,60%	19,20%	17,60%	14,40%	14%	25%	40%	50%	100%	
	47. Taux d'exécution du budget de la Santé	titre III	DB/DGF	98,23% (2003)	91,31%	68,95%	96,37%	100,26%	93,91%		95%	95%	95%	95%
		titre V	DB/DGF	95,7% (2003)	95,30%	102,26%	90,48%	68,59%	104,60%	53,27%	85%	85%	85%	85%
	48. Taux d'exécution du budget de l'Education	titre III	DB/DGF	102,04% (2003)	98,23%	98,84%	99,54%	92,78%	87,70%		95%	95%	95%	95%
		titre V	DB/DGF	80,2% (2003)	85%	90,94%	85,89%	47,82%	60,08%	70,92%	85%	85%	85%	95%
	49. Taux d'annualité budgétaire	DB/DGF--DCEF	2004	9,50%	10,46%	6,50%	6,90%	5,43%	0,31%	< 7%	< 7%	< 7%	< 7%	
50. Délai de délivrance du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM)	DACS	Indicateur nouveau	Indicateur nouveau				24 h	2h	36 h	30 h	24 h	<24h		
51. Délai moyen de traitement des dossiers pénaux (délictuels et criminels)	délictuels	DACG (Dir, Aff, Crim et de	Indicateur nouveau	Indicateur nouveau				6mois	6 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois	

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus	Structures responsables	Référence	HISTORIQUE						CIBLES/OBJECTIFS			
				2004	2005	2006	2007	2008	2009(R*)	2009 (P*)	2010	2011	2015
		Criminels	grâces)	Indicateur nouveau	Indicateur nouveau			3ans	3 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
	52. Part des FECL et FDD dans le budget hors dette (indexée sur la TVA)	FECL (2% de la TVA l'année N-1)	DCL/MDCL DB/MEF	Indicateur nouveau	Indicateur nouveau			11,5 Mrds de FCFA	12,5 Mrds de FCFA	2% TVA de 2008	2% TVA de 2009	2% TVA de 2010	2% TVA de l'année N-1
		FDD (3,5% de la TVA l'année N-1)	DCLMDCL/DB/MEF	Indicateur nouveau	Indicateur nouveau			16,6 Mrds de FCFA	14,9 Mrds de FCFA	3,5% TVA de 2008	3,5% TVA de 2009	3,5% TVA de 2010	3,5% TVA de l'année N-1
	53. Délai de mise à disposition des actes de transfert du FECL et du FDD		DB/DGCPT/MEF	2007				2,83 mois	2,83 (25 mars 2009)	< 3mois	< 3mois	< 3mois	< 3mois